

VILLE DE DAX
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 MARS 2023
A 17H30

SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022,
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,
- Communications

1 - DAX VILLE DÉPART DE LA 4EME ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2023 : BUDGET PRÉVISIONNEL Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 5
2 - TOUR DE FRANCE 2023 : TARIF AFFICHE ÉVÉNEMENTIELLE Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 6
3 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE PORTANT SUR LA GESTION DE L'EAU PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX POUR LES EXERCICES 2020 ET SUIVANTS Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 7
4 - GAMME DE COSMÉTIQUES DAX ET TERRA : CONTRAT DE DISTRIBUTION Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 8
5 - EAU THERMALE : RÈGLEMENT GÉNÉRAL Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 8
6 - MUSÉE DE BORDA - PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2023 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 9
7 - RÉSULTATS 2022 - AFFECTATION PROVISOIRE Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 11
8 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2023 Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 12
9 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 13
10 - CCAS - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2023 Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 30
11 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2023 Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 31
12 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 32
13 - RECRUTEMENT DES EMPLOIS SAISONNIERS Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 32

14 - SENSIBILISATION AUX CONDUITES ADDICTIVES : CONVENTION AVEC LE CDG 40 Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 33
15 - GROUPEMENT DE COMMANDES : ACHAT TITRES RESTAURANT Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 34
16 - ESPACE MULTIFONCTIONS DE CUYÈS : DÉNOMINATION Rapporteur : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE	Page 35
17 - ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : AGENTS SOUMIS AU RYTHME SCOLAIRE Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 37
18 - CATHÉDRALE SAINTE MARIE : DIAGNOSTIC DEMANDE DE SUBVENTIONS Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 38
19 - CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU) : AVENANT N°1 Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 39
20 - SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2023 : PRIMES ET PRIX Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 40
21 - CIMETIÈRES : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 41

SÉANCE DU 22 MARS 2023 à 17H30

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le mercredi 22 mars à 17h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la ville de DAX, convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 16 mars 2023
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 28 mars 2023
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Pascal DAGES, Mme Martine LABARCHEDE, M. Vincent MORA, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE.

POUVOIRS :

M. Pascal DAGES a donné pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,
Mme Martine LABARCHEDE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Vincent MORA a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. JULIEN DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

NB : Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal ...

Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et à tous.

Merci de votre présence à ce conseil municipal du 22 mars 2023 que je vous propose d'ouvrir en annonçant les pouvoirs. M. Pascal DAGES a donné pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Martine LABARCHEDE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU, M. Vincent MORA a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Michel GUILLEMIN m'a donné pouvoir, Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX, Isabelle RABAUD FAVEREAU n'a pas de retard et ne donne donc pas de pouvoir.

Il nous faut désigner une secrétaire de séance et je vous propose que ce soit Fanny MESPLET. Merci Fanny.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022. Est-ce que ce procès-verbal appelle des commentaires ou des questions ? Il n'y en a pas, je vous propose de mettre aux voix. Qui est pour, qui est contre, qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, merci.

Vous avez aussi reçu le compte-rendu des actes que j'ai accompli en exécution de la délégation d'attribution qui m'a été confiée. Est-ce que ces actes appellent des questions ? Non, pas de question.

Avant d'entamer l'ordre du jour de ce conseil municipal, je vais vous faire une communication puisque hélas, Jean DAVERAT que était né le 14 février 1927 à Orthez est décédé, il nous a quitté le 12 février 2023.

Il a été conseiller municipal de Dax, sous les mandats de Max MORAS en 1965 et en 1971, il était adjoint chargé des affaires sociales et de l'état civil. Et sous les mandats de Yves GOUSSEBAIRE-DUPIN, il a été à 3 reprises conseiller municipal.

Vous le connaissiez sans doute puisqu'il a été président emblématique de la JAD, célèbre association sportive et culturelle dacquoise. Présidence qu'il a laissée en juin 1997 après 20 ans de présence à sa tête.

Donc, en sa mémoire et afin de lui rendre hommage, je vous demanderai d'observer une minute de silence.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Je vous remercie.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour du conseil municipal, avec un premier point qui concerne le budget prévisionnel concernant l'accueil de la 4^{ème} étape du Tour de France 2023.

1) DAX VILLE DÉPART DE LA 4^{ÈME} ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2023 : BUDGET PRÉVISIONNEL

Comme vous le savez sans doute, le 04 juillet 2023, la ville de Dax sera ville étape du Tour de France. Départ de l'étape Dax /Nogaro. Afin d'organiser au mieux cet événement et surtout de permettre au plus grand nombre d'y participer, puisque le Tour de France est un événement populaire que l'immense majorité de nos concitoyens apprécie, il nous faut prévoir un budget qui nous permettra d'organiser les choses au mieux. Vous avez donc joint, à cette délibération, un budget prévisionnel qui comprend les frais de pavoisement qui permettront à notre ville de se mettre aux couleurs du Tour de France afin que tout le monde entre dans l'ambiance. Les frais d'animation qui permettront de jalonner toutes les séquences et toutes les semaines qui nous séparent de ce grand événement, avec aussi

des « goodies » qui permettront au plus grand nombre de profiter de cette journée. Des frais techniques bien évidemment qui permettent d'encadrer et de sécuriser cet événement, les frais d'inscription qui sont fixés par l'organisateur du Tour de France, la société ASO (Amaury Sports Organisation) et les frais de relations publiques qui entourent à chaque fois ce type d'événement.

Vous avez donc le budget joint en annexe et cette délibération permettra également de solliciter les subventions aux collectivités qui nous entourent et qui, elles aussi, bénéficieront des retombées que procurent et que provoquent l'organisation et l'accueil d'une étape du Tour de France.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le budget prévisionnel envisagé pour l'opération « Dax ville départ de la 4^{ème} étape du Tour de France 2023 »,

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des subventionnements auprès des structures publiques mentionnées dans le tableau annexe ci-joint,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels entre la ville de Dax et l'organisateur de la manifestation, Amaury Sport Organisation.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je peux donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Point numéro 2, le Tour de France toujours, avec une affiche événementielle qui a été créée et dont il nous faut fixer le tarif.

2) Objet : TOUR DE FRANCE 2023 : TARIF AFFICHE ÉVÉNEMENTIELLE

Afin que tout le monde puisse profiter et garder un souvenir de cet événement, nous avons donc, avec le service Communication de la ville, créé une affiche qui sera collector, un travel poster comme elle est appelée, qui permettra de conserver un souvenir du passage du Tour de France à Dax, un grand jour pour notre ville. Grâce à cette délibération, cette affiche pourra être vendue à l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax ainsi qu'à la boutique de la billetterie des arènes. Le travel poster sera en vente au prix de 15 € TTC et les structures pourront l'acheter à 9,75 € TTC afin de pouvoir assumer les frais de vente et de distribution.

Il nous est donc demandé de bien vouloir :

APPROUVER le tarif de vente ci-dessus appliqué au public,

APPROUVER le tarif ci-dessus accordé à l'OITT,

AUTORISER Monsieur le Maire à délivrer gracieusement des travel posters du Tour de France 2023, à titre protocolaire et promotionnel, en petite quantité aurait dit Pascal DAGES,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la commercialisation de ce produit.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Cette affiche est visible sur les supports de communication de la ville et notamment sur la page Facebook.

Nous pouvons donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Nous allons aborder maintenant un nouveau rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine qui porte sur la gestion de l'eau par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour les exercices 2020 et suivants.

3) Objet : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE PORTANT SUR LA GESTION DE L'EAU PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX POUR LES EXERCICES 2020 ET SUIVANTS

Cette compétence « eau » est bien exercée par l'Agglomération mais à chaque fois un rapport est fait sur cette compétence, il doit être aussi présenté dans les différentes communes qui composent la collectivité. C'est donc ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Il y avait déjà eu un rapport effectué sous les exercices 2016 et suivants. Celui-ci concerne les périodes 2020 et suivantes, pour être précis, concernant la gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique. Vous avez pu observer que 3 recommandations ont été faites par la CRC. La première concernant les rapports annuels du prix et de la qualité du service de l'eau en demandant aux différents exploitants de cette compétence sur le territoire de communiquer les éléments nécessaires pour établir ces rapports. La deuxième recommandation demandait d'augmenter progressivement le nombre de communes rattachées au service d'eau potable et d'assainissement géré par la communauté d'agglomération avec des liens nécessaires avec les syndicats qui opèrent sur ce territoire. Et la troisième demandait de revoir les modalités de tarification de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces 3 recommandations ont bien évidemment déjà été prises en compte et certaines pour lesquelles nous avons déjà répondu aux problèmes soulevés. La 2^{ème} étant aussi liée au choix de chaque commune d'adhérer ou pas à la régie de l'eau de l'agglomération du Grand Dax et même si 2 communes supplémentaires ont souhaité le faire, ce qui répond en partie à la recommandation, d'autres sont encore liées à des syndicats ou organismes qui gèrent l'eau potable et l'assainissement pour elles.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine, portant sur « la gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique » par la communauté d'agglomération du Grand Dax pour les exercices 2020 et suivants et de la tenue du débat en séance.

Y a-t-il des questions ? Souhaitez-vous un débat sur ce rapport de la CRC ?

Pas de question. Il nous est juste demandé de prendre acte, nous ne votons pas.

Nous prenons acte de la présentation.

Nous passons au 4^{ème} point de l'ordre du jour avec un contrat de distribution pour la gamme de cosmétiques Dax et Terra et je laisse la parole à Martine DEDIEU.

4) Objet : GAMME DE COSMÉTIQUES DAX ET TERRA : CONTRAT DE DISTRIBUTION

Madame Martine DEDIEU

Merci Monsieur le Maire et chers collègues.

La ville de Dax va développer une nouvelle gamme de produits cosmétiques dans la tradition de production des produits thermaux locaux et dans un esprit mélangeant cosmétique et suite de cure.

La ville de Dax va vendre directement cette gamme aux établissements thermaux, aux pharmacies, parapharmacies et c'est déjà un peu mis en vente à l'OITT, via un contrat de distribution. Ce contrat vous l'avez joint en annexe de la délibération.

La gamme de cosmétiques va s'appeler Dax et Terra. Elle va se composer, d'une suite de cure qui correspond à un baume de massage, un gel « jambes légères », un cataplasme Terdax. Pour la cosmétique, une crème de visage, un fluide lacté, un gel nettoyant, un spray nettoyant et un brumisateuse d'eau thermale.

Avez-vous des questions ? Non.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le modèle type de contrat de distribution d'une durée de 2 ans qui pourra être conclu entre la ville de Dax et les différents points de vente commercialisant la gamme de cosmétiques « DAX ET TERRA »,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de distribution avec les distributeurs intéressés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous allons pouvoir passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Point numéro 5, le règlement général de l'eau thermale, toujours Martine DEDIEU.

5) Objet : EAU THERMALE : RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Madame Martine DEDIEU

La ville de Dax a accepté de fournir aux établissements thermaux de l'eau thermale à un prix spécifique pour des usages de chauffage.

Effectivement des purges sont aujourd'hui nécessaires au maintien en température afin de maintenir la qualité du réseau d'eau thermale, cela se fait automatiquement mais cette eau thermale qui sert dans les purges n'est plus consommable pour les établissements thermaux. Ces eaux pourraient être potentiellement utilisées comme source de chauffage. Il est donc apparu nécessaire de faire évoluer le règlement du service d'eau thermale en intégrant cette notion de volume de service pour permettre une utilisation en chauffage par les établissements thermaux uniquement, en utilisant l'eau résiduelle des purges.

Voilà. Avez-vous des questions ?

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

ABROGER la délibération en date du 20 novembre 2014 adoptant le règlement d'eau thermale,

APPROUVER le règlement général d'eau thermale annexé à la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Un autre sujet maintenant mais toujours Martine DEDIEU pour le musée de Borda et la programmation scientifique et culturelle 2023.

6) Objet : MUSEE DE BORDA - PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2023

Madame Martine DEDIEU

Le musée de Borda est labellisé « Musée de France » et à ce titre, il doit remplir les missions définies par le Code du patrimoine notamment en matière de conservation des collections.

Pour la conservation des collections, le musée poursuivra son opération obligatoire de récolement décennal prévu pour s'achever en 2025.

Dans le cadre de l'exposition D-Génération, le musée effectuera 3 accrochages successifs. Le musée effectue actuellement des opérations de restauration d'œuvres. Nous sommes en train de restaurer un tableau de Léon Gischia qu'il a peint en 1951 et qui s'appelle « La sirène ». Enfin le musée va bénéficier, en relation avec les scientifiques et les étudiants, de recherche afin de faire avancer notre connaissance sur les œuvres que nous avons aujourd'hui en interne.

Pour la valorisation, le musée va se mobiliser particulièrement pour la conception de la muséographie du site antique dont la réouverture est prévue en 2024, avec l'aide bien entendu des services techniques de la ville et en collaboration avec des étudiants de l'université de Pau.

Le musée va aussi préparer l'exposition 2024 avec des œuvres que nous avons en interne. Il va également poursuivre son partenariat dans le domaine de la communication afin de faire vivre l'exposition en cours. Une programmation dense et variée sera menée tout au long de l'année et vous trouverez en annexe 1 toute la programmation pour cette année.

Un effort est porté sur l'ensemble des publics concernés. C'est-à-dire que nous souhaitons vraiment intéresser le grand public, les familles, les scolaires et les étudiants de façon à ce que tous ces publics aillent au musée et profitent de cette magnifique exposition. Je vous invite tous bien sûr à aller la voir, elle est vraiment super.

Le musée va aussi organiser des rendez-vous nationaux, comme des animations spécifiques, par exemple La nuit des musées ou bien sûr la Journée du patrimoine.

Et cette année nous avons eu l'idée d'une nouveauté. Nous allons donner la possibilité d'organiser son anniversaire au musée, sur réservation bien entendu, dans la limite de 15 enfants et sur un forfait de 15 €. Les enfants seront accueillis et encadrés par un médiateur

qui mènera un atelier et qui proposera une visite adaptée pour les enfants. Je pense que c'est une bonne idée et puis c'est sympathique d'essayer d'amener de jeunes enfants dans les musées, ça peut, ce que j'espère, les intéresser et leur faire surtout découvrir des choses.

Le développement de la boutique. Les tarifs des nouveaux articles proposés dans la boutique du musée sont présentés en annexe 2. Un réassort en cours d'année sera éventuellement envisagé si l'ensemble du stock est vendu.

L'ensemble du programme s'élève à 63 400 €. Les demandes de subventions sont demandées auprès du Conseil départemental des Landes à hauteur de 15 000 € et de la DRAC à hauteur de 5 000 €.

A noter, que la labellisation d'intérêt national de l'exposition consacrée à GISCHIA et ses amis amène une aide exceptionnelle du Ministère de la culture que nous pouvons remercier, d'un montant de 20 000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2023.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

VALIDER la programmation prévisionnelle 2023 des manifestations du musée de Borda présentée en annexe 1, sous réserve de remplacements ou modifications,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute convention, contrat ou pièce se rapportant au programme scientifique et culturel 2023 du musée de Borda,

APPROUVER le tarif forfaitaire de 15 € pour l'organisation de "Mon anniversaire au Musée"

APPROUVER les tarifs de la boutique du musée de Borda tels que figurant en annexe 2 à la présente délibération,

APPROUVER l'acquisition d'ouvrages en résonance avec les expositions temporaires organisées dans le cadre de cette programmation 2023 pour enrichir la boutique ainsi que leur mise en vente à 100% du prix de vente au public fixé par l'éditeur ou l'importateur,

AUTORISER Monsieur le Maire à sélectionner et acquérir lesdits ouvrages,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous pouvons effectivement féliciter les équipes du musée pour cette labellisation Exposition d'intérêt national, ce qui est rare et ce qui témoigne de la qualité du travail.

Madame Martine DEDIEU

Puis-je ajouter quelque chose ?

Monsieur le Maire

J'allais justement vous le proposer !

Madame Martine DEDIEU

Cela n'a rien à voir avec le musée mais qui est toujours en rapport avec la culture. Nous avons samedi soir le spectacle Opéra Loco et il était complet. Nous avons appris aujourd'hui que nous pouvions ouvrir le proscenium. Nous avons déjà des personnes qui étaient en attente donc elles vont pouvoir en bénéficier et si autour de vous des personnes voulaient assister à ce spectacle, je peux leur dire aujourd'hui, il y en a encore quelques places de libres. Opéra Loco, samedi soir au théâtre de l'Atrium.

Monsieur le Maire

Donc, une petite publicité ?

Madame Martine DEDIEU

Tout à fait, merci !

Monsieur le Maire

Félicitations pour cette labellisation et hélas cette délibération arrive trop tard me concernant puisque mon anniversaire est déjà passé mais nous verrons pour l'année prochaine !

Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Délibération financière à présent, tout le monde l'attend. Mylène HENAULT pour commencer, avec l'affectation provisoire des résultats 2022.

7) Objet : RÉSULTATS 2022 - AFFECTATION PROVISOIRE

Madame Mylène HENAULT

Merci Monsieur le Maire.

Conformément aux dispositions des instructions comptables, il convient pour le conseil municipal, d'arrêter les comptes des différents budgets et de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice passé.

Il est rappelé que ce résultat n'est pas libre d'emploi, car il doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Vous avez une annexe qui rappelle tous les chiffres. Je ne vais pas tous vous les citer, je vais tout de même en dire quelques uns.

Sur le budget principal, le résultat de l'exercice de fonctionnement de l'exercice 2022 est de 2 873 000 €. Si nous prenons le résultat antérieur, nous avons un cumul à affecter de 5 503 723 € et pour combler le déficit d'investissement, nous allons procéder en recette au compte 1068 à la section d'investissement de 921 189 € et nous allons reporter en section de fonctionnement un résultat de 4 582 000 €.

Il est à noter que nous avons sur les budgets eau thermale et boues thermales un déficit sur le résultat 2022, ce qui est normal puisque nous avons moins de recettes sur les boues et sur les eaux.

Voilà ce que je peux dire sur les résultats provisoires.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'affectation des résultats provisoires 2022 pour les différents budgets de la ville, conformément au tableau joint en annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Mylène HENault toujours pour les autorisations de programme et crédits de paiement pour 2023.

8) Objet : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2023

Madame Mylène HENault

Le recours aux autorisations de programme a pour objectif de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles.

En prévision de l'adoption des budgets primitifs 2023, des modifications sont à prévoir afin de revoir certaines répartitions de crédit, de modifier le montant global de certaines AP et de créer quelques nouvelles AP/CP.

Vous avez un tableau qui est annexé, je ne vais pas vous lire tous les chiffres mais on reprend les anciennes AP/CP c'est-à-dire les Halles, l'aménagement des espaces extérieurs de Cuyès, les ravalements divers, la restauration de la crypte, la démolition du Jaï Alai, la couverture et le réaménagement de la bibliothèque, la participation OPAH, le programme de renouvellement des bulles et nous avons donc 2 nouvelles AP/CP qui sont, la réhabilitation du marché couvert, une étude est prévue sur 2023 et 2024 pour 150 000 €, soit 75 000 € en 2023 et 75 000 € en 2024. Une autre nouvelle AP/CP ce sont des travaux sur les structures des arènes, l'étanchéité et peinture et là sur 3 exercices, dont 200 000 € sur 2023.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le montant des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 28 voix et 7 abstentions, merci.

Nous continuons avec le vote des budgets primitifs 2023, toujours Mylène HENault.

9) Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Madame Mylène HENault

Un budget 2023 placé sous le signe des conséquences de la guerre en Ukraine qui entraîne une hausse du coût des carburants, de l'énergie, des matières premières et des taux d'intérêts ; de l'impact, en année pleine, des mesures nationales de revalorisation de la rémunération des agents publics ; de la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses pour redresser les finances de la ville et du désendettement engagé depuis le début du mandat ; de la réalisation des actions du programme du mandat : refonte du centre-ville, entretien du patrimoine, culture, sécurité et bien d'autres ; de l'accueil du départ d'une étape du Tour de France comme l'a dit Monsieur le Maire précédemment le 04 juillet 2023 et enfin, d'une fiscalité communale stable, sans hausse de taux en 2023.

Sur la section de fonctionnement, des hausses essentiellement subies.

Après une diminution de 1 % au budget primitif 2022 les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,2 % de budget à budget, sans compter la réalisation, soit + 1,3 M €.

Les principales hausses concernent les charges à caractère général 13,1 %, ce qui fait + 0,9 M € avec 500 000 € pour l'électricité, 700 000 € pour le chauffage mais aussi 300 000 € d'économies sur les autres dépenses grâce aux efforts de gestion. Le budget Tour de France est prévu à hauteur de 157 000 € dont + 10 000 € en investissement.

Les charges de personnel qui augmentent de 3,7 % mais ça nous l'avons déjà, 600 000 € dont 500 000 € pour les mesures nationales, la revalorisation du point d'indice et 100 000 € de GVT (Glissement Vieillessement Technicité).

Les charges financières 1 %, seulement 14 000 €, malgré la hausse des taux d'intérêts et ceci grâce au désendettement réalisé en 2022 pour 2,7 M€.

Et enfin une subvention au CCAS que nous augmentons de 100 000 € pour atteindre 2 100 000 € afin de soutenir les politiques d'accompagnement social de la population, d'accueil de la petite enfance et d'hébergement des personnes âgées.

Les recettes sont quant à elles en progression. Elles évoluent de 1,4 M€ soit 4,3 %. Cela est dû à l'augmentation des recettes des services pour environ 158 000 €. Des recettes fiscales en hausse +1,3 M€ soit +5,1 % en raison de la hausse des bases. Je le rappelle, c'est la revalorisation des bases locatives, ce n'est pas le fait de la commune ni du conseil municipal et ceci sans augmentation des taux. Des dotations et subventions stabilisées à -15 000 € en lien avec les mesures prises par l'État dans la loi de finances 2023.

Sur la fiscalité, en 2023 le taux de la taxe foncière à Dax restera inchangé pour la quatrième année consécutive, malgré un contexte économique complexe lié notamment à l'augmentation des coûts de l'énergie. Le produit des taxes foncières évoluera malgré tout positivement sous l'effet de la revalorisation forfaitaire de 7,1 %, décidée en loi de finances pour 2023 et j'insiste lourdement, et du dynamisme du territoire Monsieur LOUMÉ.

En ce qui concerne **l'investissement**, des travaux qui se poursuivent. Les dépenses d'équipement s'élèveront à 8 110 000 € dont 1,3 M€ de report de 2022. Il se décline sur l'exécution du projet urbain, avec la rénovation du centre-ville pour 1 438 000 €, cela concerne l'étude d'aménagement du marché couvert et de ses abords, ce qui a été vu en AP/CP pour 150 000 €, sur deux ans. L'aménagement de la rue des Carmes, en lien avec les travaux de voirie 140 000 €. La réfection des façades de l'Atrium, pour 80 000 €. La reprise du revêtement du balcon de l'Adour, 320 000 €. La poursuite du renouvellement de l'éclairage public et du mobilier urbain pour 240 000 €. La mise en valeur et l'éclairage des remparts pour 20 000 €. Il y en plus l'entretien du patrimoine municipal laissé à l'abandon jusqu'à fin 2019. Avec la rénovation de la bibliothèque, 700 000 € en 2023 sur 1 200 000 €. Des travaux d'étanchéité aux arènes, 200 000 € prévus en 2023 sur un AP/CP

qui dure sur 3 ans de 1 200 000 €. La réfection de la toiture de l'Hôtel de ville et du Musée Borda pour 120 000 €. Et enfin, un diagnostic qui sera réalisé sur la cathédrale pour 103 000 €.

Il y a également **les travaux qui se poursuivent**. La restauration de la basilique antique pour 710 000 €. L'achèvement des travaux de Cuyès avec la reconstruction de la barre commerciale, pour 1 350 000 € et qui sera donc terminée en 2023. L'entretien des bâtiments scolaires pour 350 000 €. L'installation de nouvelles caméras de vidéo surveillance pour 66 000 €. L'entretien des bâtiments sportifs, 182 000 €, alors ces travaux sont diverses, il y a le local de stockage Maurice Boyau, l'éclairage du mur à gauche Colette Besson, etc... Des aménagements d'espaces verts et de plantations d'arbres, 110 000 €. Une contribution à la création de logements sociaux et à la réhabilitation de logements privés dans le cadre de l'OPAH/PIG pour 127 000 €. Et à noter que 2023 verra aussi la réalisation d'investissements prévus initialement au budget 2022, tels que la réhabilitation du club house du Sablar 210 000 €, la réfection de l'aire de jeu de la potinière 80 000 € et quelques autres. Ce sont des travaux qui n'ont pas pu être réalisés pour des raisons techniques en 2022, bien qu'ils aient été prévus au budget.

Les financements de tous ces projets, ce sont des ressources dégagées du fonctionnement pour 7,5 M€ et qui représentent 58 % du financement des dépenses réelles d'investissement. Quant aux recettes propres d'investissement, elles s'élèvent à 2,1 M€. Nous avons donc l'affectation du résultat de fonctionnement pour 900 000 €. Le FCTVA à hauteur de 600 000 €. La taxe d'aménagement pour 100 000 €, les amendes de police pour 200 000 € et des cessions prévues pour 400 000 €. Les subventions, elles seront à hauteur de 1,3 M€ prévu. Un emprunt d'équilibre de 800 000 € soit un différentiel de 2,1 M€ par rapport aux emprunts remboursés en 2023.

Nous étions sur le budget principal, nous allons passer aux budgets annexes.

Budgets annexes de la régie municipale des eaux et des boues.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Régie des eaux et des boues s'élèvent à 2,4 M€ HT, ce sont des budgets avec TVA. Les recettes réelles sont attendues à hauteur de 1 087 000 € pour les boues, contre 1 268 K€ avant crise et de 901 K€ pour l'eau thermale contre 880 K€ avant crise et restent donc globalement inférieures à la situation d'avant crise Covid. Les dépenses d'équipement représentent au total 2 602 K€ HT et sont financées sans recours à l'emprunt. Les tarifs de la Régie municipale, eau thermale, boues thermales, ont été revus à la hausse pour 2023, nous l'avons déjà voté afin de compenser l'impact de l'inflation.

Le budget annexe des fêtes. La section de fonctionnement s'équilibre à 4 361 K€. Les tarifs des spectacles taurins et des occupations du domaine public ont été actualisés pour tenir compte de la hausse des coûts d'organisation. Le budget des fêtes est prévu en équilibre, sans subvention du budget principal à ce stade.

Les autres budgets annexes. Nous avons le budget annexe des activités assujetties à la TVA, nous allons solder l'opération de réhabilitation des halles, la partie commerces, à hauteur de 122 000 € HT. Le budget annexe du stationnement, c'est aussi le solde de l'opération de réhabilitation du parking souterrain des halles pour, 184 000 € HT.

Les chiffres clé à retenir sur le budget 2023.

Une épargne prévisionnelle 2,9 M€ permettant de couvrir le remboursement de la dette du budget principal, grâce aux efforts de gestion entrepris. Des taux de fiscalité stables malgré la hausse des coûts de l'énergie et de l'inflation. Un investissement conséquent, 8,1 M€ au budget principal pour mettre en œuvre le projet de mandat et améliorer la qualité des équipements publics. Et enfin, un désendettement prévisionnel de 2,1 M€ pour assainir une situation jugée « difficilement soutenable » par la Chambre Régionale des Comptes.

Alors, vous avez le dernier tableau, je ne vais pas vous le lire, c'est la synthèse du budget 2023 en chiffres. Ce sont tous les budgets et donc une synthèse des chiffres consolidés. Nous notons que la capacité de désendettement consolidée est de 18,1 années au 31/12/2022 mais il faut savoir que pour la ville, c'est 11 années donc nous sommes dans les normes en ce qui concerne la capacité de désendettement de la ville.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

ADOPTER le budget primitif 2023 du budget principal, arrêté en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint,

ADOPTER le budget primitif 2023 des budgets annexes de la ville, arrêtés en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Mylène. Y a-t-il des questions ?
Madame VERDIERE-BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Monsieur le Maire, chers collègues.

Aujourd'hui, donc, le budget primitif dans lequel vous nous expliquez, une fois de plus, la bonne gestion dont vous nous gratifiez depuis votre élection il y a 3 ans et l'ensemble des réalisations que vous portez, tout en assainissant la situation financière de notre ville. La lecture de ce budget primitif amène de nombreuses remarques.

Depuis votre élection, vous nous ressassez en permanence et encore ce soir dans cette présentation, l'état du patrimoine dacquois laissé à l'abandon jusqu'en 2019. Je vais vous inviter encore une fois à sortir de votre position de candidat en campagne et à prendre la mesure du rôle que vous êtes sensé incarner, au lieu de prétexter systématiquement cette situation héritée pour justifier, tour à tour, immobilisme ou attentisme, faites Monsieur le Maire, nous attendons tous cela.

Je vais ensuite là encore, une fois de plus, rappeler les investissements qui ont été portés à destination du patrimoine de la ville sur les 2 mandats qui ont précédé le vôtre, pour 72 M€ d'investissement. Réhabilitation du quartier de Cuyès, construction de 2 EHPAD, restructuration de 2 crèches, réhabilitation du Pôle enfance / famille Nelson Mandela, réhabilitation de l'Hôtel Le Splendid, création du complexe sportif Colette Besson, création de la Maison du Logement, construction de la tribune Maurice Boyau, réhabilitation des Halles, sur lesquelles vous avez fièrement et prestement fait apposer votre nom, quand vous n'avez jamais participé au projet, ni de prêt, ni de loin. Et je ne parle là que des réalisations d'ordre patrimonial en référence à votre remarque sur le soit disant abandon du patrimoine de la ville.

Mais revenons à votre budget primitif.

Le fonctionnement d'abord. Les recettes de fonctionnement progressent de 158 000 € en recettes de services. Chacun pensera à vous remercier pour les différentes augmentations portées sur l'ensemble des tarifs municipaux et qui permettent ces recettes supplémentaires. A ce sujet d'ailleurs, nous entendons notamment beaucoup parler de la hausse du stationnement ces jours-ci. Les recettes fiscales, elles sont en hausse pour 1,3 M€. Remercions là le Gouvernement que vous ne soutenez pas car vous, vous étiez bien au dessus de toutes ces considérations partisans, en fonction des échéances électorales et j'espère que chacun mesurera le sarcasme de mes propos.

Les dépenses quant à elles. Les charges de personnel vont augmenter de 3,7 %, impactées par les mesures nationales et le GVT. Au regard de l'inflation qui grève fortement les portefeuilles des ménages, ces augmentations sont une bonne nouvelle. Toutefois, nous

constatons les points suivants. Quand certaines compétences ont été transférées à l'Agglomération du Grand-Dax, le nombre de postes budgétés, au lieu de diminuer, est passé de 386 en mai 2019 à 391 en mars 2023. Plus de personnel pour un meilleur service à destination de nos administrés, là encore, quelle bonne nouvelle. Si ce n'est qu'une partie de cette augmentation, soit 7 postes pourvus au 22 mars 2023, concerne la filière administrative dans laquelle nous retrouvons l'ensemble de vos collaborateurs de cabinet.

Les investissements ensuite. Vous présentez des investissements à hauteur de 8,1 M€. Je ne vais pas vous interroger sur le détail des 2,3 M€ d'investissements qui ne sont pas précisés dans cette présentation, quand vous prenez le temps de détailler les 5,8 autres millions, quasiment ligne à ligne.

L'endettement enfin, comme vos prédécesseurs et contrairement à la communication qui est faite en boucle, vous avez recours à l'emprunt pour financer votre programme d'investissement à hauteur de 800 000 € cette année. La tentation serait donc grande de commenter l'augmentation de la capacité de désendettement de notre ville qui était de 7,1 au 31 décembre 2018, 8,5 en fin 2019 pour être de 18,1 au 31 décembre 2022. Capacité de désendettement qui illustre donc bien mal le travail engagé depuis 3 ans. L'encours de dette est passé de 52,9 millions en fin 2019 à 53,8 fin 2022.

Quant aux budgets annexes, celui des fêtes en particulier, nous notons effectivement l'absence de subvention d'équilibre depuis le budget principal et attendons avec impatience que vous détailliez la provenance du poste « vente de marchandises » qui passe de 50 000 € à 435 000 €. Gageons que vous allez nous expliquer que nos fêtes, si chères à tous, ne seront pas payantes mais qu'une contribution sera demandée à tous ceux qui viendront y faire un tour. Et là, je voudrais saluer la malhonnêteté intellectuelle dont vous faites effrontément preuve depuis 3 ans et l'aplomb avec lequel vous avancez affirmations tronquées et contre-vérités et avec lequel vous vous appropriez les réalisations d'autrui. Les Halles en sont l'illustration, le centre aquatique en est une autre, le golf fera probablement une suivante, ainsi les 52 % de réalisation de votre programme ou affirmations déformées, voir erronées que vous vous attribuez dans la tribune du dernier magazine de la ville de Dax. Magazine du bilan de mi-mandat gracieusement offert par les impôts des dacquois pour faire la promotion des politiques que vous ne menez pas depuis votre élection. Monsieur le Maire, les Dacquoises et les Dacquois méritent autre chose que de grands effets d'annonce. Alors un brin moqueurs, un brin taquins, nous nous plaisons à dire que vous ne faites rien mais que vous le faites bien. Le satisfecit dont vous nous abreuvez depuis quelques temps, nous porte à croire que nous ne sommes pas si moqueurs que cela.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Bien, je laisse la parole Mylène pour répondre, j'aurai 2 ou 3 petites choses à dire ensuite.

Madame Mylène HENAULT

Tout d'abord, sur la bonne gestion, oui nous sommes satisfaits de ce que nous faisons par rapport à ce que nous avons trouvé.

Sur le désendettement et bien je suis désolée mais ce que vous annoncez comme chiffres n'est pas bon parce que, si vous vous souvenez du rapport de l'analyse financière faite par un cabinet privé donc indépendant, qui nous a donné une capacité de désendettement à hauteur de 26 années, ce qui était donc impensable pour une collectivité et je vous rappelle aussi, vous n'en avez pas parlé mais que depuis plusieurs années, vous étiez dans le réseau d'alerte. Dois-je rappeler ce qu'est le réseau d'alerte ? C'est-à-dire que Bercy mouline tous les chiffres des collectivités et que vous étiez dans des scoring dépassant la norme. Donc, depuis 4 ou 5 ans avant que nous arrivions en 2020, vous étiez dans le réseau d'alerte, fichés par Bercy. Voilà, juste une petite précision, donc cela prouve que vos chiffres n'étaient pas si bons que cela.

Sur l'augmentation des recettes publiques et bien, effectivement, nous avons augmenté les tarifs mais il faut se rappeler qu'il y a une inflation qui est entre 6 et 7 %, donc nous avons suivi l'inflation sur les tarifs de la ville, ce qui me semble normal.

Quant aux postes de la filière administrative, il me semble qu'avant, il y avait aussi un directeur de cabinet qui avait une secrétaire particulière etc... donc, je ne vois pas pourquoi cette année cibler cette filière administrative qui existait auparavant ?

Sur le budget des fêtes, je pense que vous êtes au courant, pourquoi nous essayons de faire sans subvention d'équilibre. Il me semble que ce ne sont pas les contribuables Dacquois qui ont à payer les fêtes, ce sont plutôt ceux qui y viennent et qui y participent. Et par le biais des gobelets, vous êtes au courant, tout le monde va participer ainsi au budget des fêtes.

Je laisse Monsieur le Maire répondre sur le reste.

Monsieur le Maire

Alexis ARRAS.

Monsieur Alexis ARRAS

Comme j'ai été interpellé sur la partie patrimoniale, vous me permettez donc de répondre. Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Je vais vous faire une petite liste. Les 11 maisons de la rue de l'Épargne que nous avons vendues sous ce mandat, attaquées par un champignon. Si vous le souhaitez, vous pouvez les visiter. Je vous mets le service de l'urbanisme à disposition et vous allez les visiter. Nous avons le permis de construire qui a été déposé, qui est en cours d'instruction, vous verrez dans quel état elles sont. Ça, c'est votre résultat.

L'Hôtel Saint-Martin-d'Agès, nous pourrions en parler. Il n'est pas dans un bon état non plus. Ce sera un sujet à traiter durant le mandat.

La cathédrale. Nous avons eu un rendez-vous avec la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) et elle nous a confirmé que cela faisait 25 ou 30 ans qu'il n'y avait pas eu de travaux importants sur la cathédrale.

Les arènes, nous en avons parlé ce soir, avec des désordres assez importants.

Ma collègue, adjointe à l'Éducation, pourrait faire la liste des travaux dans les écoles que nous avons commencés depuis le début de ce mandat.

Nous pourrions également parler de tous les travaux qui ont été nécessaires depuis le début du mandat sur l'Hôtel de Ville, que nous n'avons pas trouvé dans un bon état. Je peux vous dire que lorsque nous avons fait le nettoyage des combles de l'Hôtel de Ville, nous avons été surpris. Nous avons dû faire intervenir une entreprise spécialisée pour nettoyer toutes les déjections de pigeons. Je peux vous dire que c'était dans un état d'hygiène vraiment déplorable et insalubre.

La bibliothèque municipale, où nous avons mis des étais afin d'éviter que la toiture ne s'effondre, ce qui abîmait le bâtiment historique. Nous avons dû faire des travaux en urgence. Je pourrais vous faire toute la liste des bâtiments communaux où il y a des désordres et où vous avez mis la poussière sous le tapis.

Alors vous pouvez continuer à nier les difficultés, avoir voulu garder absolument parfois un patrimoine qui n'avait plus d'utilité pour les services publics municipaux, la réalité elle est là.

Sur le golf, je ne vais pas non plus m'épancher mais je dois dire que les permis d'aménager du golf qui ont été déposés sont en cours et ils ont été déposés sous ce mandat. Récemment nous avons eu une réunion avec le COL (Comité Ouvrier Logement) et XL Habitat pour parler de la partie programmation de l'habitat. Donc, oui je considère que l'actuel Maire de Dax et Président de l'Agglomération aura joué un grand rôle sur le projet du golf.

Enfin vous avez parlé un peu de patrimoine, vous me permettrez d'en remettre une couche avec le quartier du Mousse, qui vous aura coûté quand même 300 000 € au budget municipal au bas mot. Et je peux vous dire, qu'ils s'en souviennent encore à XL Habitat, cela leur a coûté 1,4 M€. Ils s'en souviennent encore. Et qui va payer Madame ? Les gens les plus modestes, parce que les principales ressources d'XL Habitat, ce sont les loyers des locataires donc ce sont les gens modestes, les gens qui triment qui vont payer 1,4 M€ d'incurie.

Alors, vous entendre ce soir encore, oublier le passé et vouloir nier vos erreurs, c'est tout de même assez amusant et c'est assez fort de café. Nous ne sommes pas parfaits et je ne revendique pas la perfection et comme tout le monde, je sais que nous ferons des erreurs mais je pense que nous en ferons malgré tout, beaucoup moins que vous.

Monsieur le Maire

Merci.

Je vais d'abord répondre à tout ce qui a été dit par Madame VERDIERE BARGAOUI.

Je ne suis pas certain que la haine et la rancœur soient de très bons moteurs quand on souhaite faire des interventions sereines et vous l'avez illustré ce soir.

Donc, je passerai sur toutes les attaques personnelles ou insultes pour me focaliser sur l'essentiel, c'est ce qui nous intéresse en fait, ce que nous faisons pour les Dacquois et les Dacquoises.

Vous avez maintenant une thèse, je l'ai remarquée à ce mi-mandat. Soit nous ne faisons rien, rien ne se passe dans cette ville, soit des choses se font mais en fait, c'est grâce à vous parce que vous les aviez mises à l'œuvre. Alors, vous nous dites, il faut arrêter de parler de l'héritage et puis ce soir, vous nous refaites la description de tout ce qui a été fait de manière si vertueuse durant les 2 mandats précédents, que les Dacquois ont tellement apprécié, qu'ils n'ont pas voté majoritairement pour vous. Á un moment, il va falloir regarder la réalité en face et se dire que, et bien non, dans les mandats précédents tout n'a pas été fait, que des insuffisances notables ont été relevées.

Et oui, je vous le confirme, nous sommes en train, en ce qui concerne le patrimoine Alexis vient de le dire, nous sommes en train effectivement de palier à toutes les insuffisances que nous avons constatées. Oui le patrimoine municipal, celui dans lequel nous accueillons du public, celui dans lequel des agents travaillent. Nous pourrions parler du CCAS qui était dans un état déplorable. Donc oui, effectivement nous avons ces investissements supplémentaires parce que nous n'avions pas perçu l'ampleur du délabrement dans lequel avaient été laissés ces bâtiments. Les investissements que vous voyez là, ce sont des investissements qui n'étaient pas prévus et que nous devons assumer. Nous les assumons mais en plus du reste !

Je comprends votre frustration quand vous voyez la ville se transformer, quand vous voyez les dossiers qui avancent dans l'intérêt des habitants et des commerçants, parce qu'il est indéniable que le dynamisme se perçoit. Nous avons souhaité le rappeler dans un bilan de mi-mandat parce que vous constaterez que les collectivités qui ont des choses à annoncer, des bilans de mi-mandat à produire, font ces opérations là parce qu'elles en sont fières et qu'elles souhaitent continuer dans cette voie. Nous avons fait imprimer un magazine qui a été distribué dans les boîtes à lettres. Je suis en mesure de dire, puisque vous essayez de faire passer l'idée que nous dilapiderions l'argent public pour ces opérations de communication, que le budget communication est en baisse, vous n'en avez pas parlé, depuis le début de ce mandat. Le bilan de mi-mandat qui a été distribué à l'ensemble des Dacquoises et des Dacquois a coûté moins cher que celui qui avait été fait par Elisabeth BONJEAN à la mi-mandat précédente, alors même que le prix du papier, vous n'êtes pas sans le savoir, a augmenté entre +30 et +40 %. C'est cela une gestion efficace et cela n'empêche pas de rendre compte à l'ensemble des Dacquoises et des Dacquois, parce que nous estimons que nous sommes là pour leur rendre compte et aller devant eux pour leur décrire les actions qui sont menées.

Je ne reviendrai pas sur les investissements qui ont été faits, ils ont été largement décrits. Je ne reviendrai pas sur les efforts de gestion qui, au contraire de ce que vous dites aussi, toujours entre mauvaise foi et, ou peut-être erreur factuelle, le désendettement est d'à peu près 700 000 € chaque année depuis ce mandat. L'épargne nette qui était fortement négative et redevenue positive l'année dernière. Alors, vous parlez d'un ratio de désendettement de 2019 qui serait de 7 ans, oui, vous oubliez juste de préciser mais c'est peut-être un oubli, qu'entre temps, il y a eu le transfert de la compétence eau. La régie est passée à la Communauté d'agglomération du Grand-Dax. Si nous n'avions pas eu la régie des eaux, c'est-à-dire à isopérimètre, le ratio de désendettement 2019 était de 26 ans. C'est ça l'état des finances que nous avons trouvé et c'est cela que nous sommes en train de réparer, tout en continuant à agir pour l'ensemble des Dacquoises et des Dacquois.

Je ne reviendrai pas sur les animations qui connaissent un franc succès. Je ne reviendrai pas sur ce qui se passe au niveau du commerce en centre-ville, grâce à ces rénovations d'espaces publics qui permettent de faire revenir du monde. Je ne reviendrai pas sur tout ce qu'a précisé Mylène pour corriger les chiffres que je vous donnais.

Vous avez compris cette fois car vous ne l'avez pas redit mais ce sera peut-être l'intervention de Monsieur LOUMÉ, que conformément à ce que nous avons promis durant la campagne, nous n'augmentons pas les taux d'imposition sur la ville de Dax. Ce n'est pas ce qui se faisait auparavant mais ce que nous avons dit, nous le tenons. Je pourrais vous citer des villes qui avaient promis de ne pas augmenter les impôts et mais qui le font. Paris +52 %, Grenoble +25 %, Brest +12,5 %, Bordeaux +4,5 %, Jurançon +5 %. Effectivement, certaines collectivités, devant la difficulté qui est la leur, +1,5 M€ de coût énergétique pour Dax, ont choisi d'augmenter les taux d'imposition. Nous, nous tenons ce que nous avons dit. Alors que nous désendettions, alors que nous améliorons l'épargne nette, nous n'augmentons pas les impôts, conformément à ce que nous avons dit.

Et puis, puisque vous allez sur certains sujets, je vais profiter de l'occasion que vous me donner pour répondre.

Vous parlez de mes collaborateurs de cabinet qui auraient dégradé la structure des effectifs de notre ville. Alors, soit un coup nous les baissons, ce n'est pas bon, parce qu'il ne faut pas les baisser, soit une autre fois, nous les augmenterions et cela n'irait pas non plus. Le périmètre du cabinet est le même mais c'est vrai, vous avez raison. Vous avez raison, il y a une différence sur le cabinet aujourd'hui. C'est que mon directeur de cabinet qui travaille pour la ville et pour l'agglomération, il est payé à moitié par la ville et à moitié par l'agglomération. J'ai constaté que sur le mandat précédent, le directeur de cabinet de Madame le Maire, qui travaillait pour la ville et pour l'agglomération, n'était payé que par l'agglomération. C'est-à-dire qu'il y a une collectivité qui payait un travail effectué sur une autre collectivité. Je ne vous dis pas comment cela s'appelle mais les faits sont bien ceux-là. Effectivement, si vous comparez les charges salariales aujourd'hui, les sommes sont dans les bonnes cases.

Les fêtes, effectivement nous réfléchissons à ne pas faire peser uniquement le coût de cette manifestation emblématique de notre ville sur le contribuable. Je l'assume. C'est-à-dire que nous cherchons des solutions sur lesquelles nous pourrions bientôt communiquer. Nous sommes en train de nous concerter avec tous les acteurs des fêtes. Nous cherchons des solutions pour permettre aux 800 000 personnes qui viennent nous rendre visite pour les fêtes de Dax, de contribuer aussi au financement des fêtes qui ne cessent de générer un déficit croissant pour la ville de Dax. Donc, oui j'assume le fait que ce n'est pas uniquement le contribuable dacquois qui doit payer pour les fêtes. L'utilisateur, de notre point de vue, doit le faire aussi et nous essaierons de trouver des formules qui permettront de le faire de manière assez douce, afin que tout le monde puisse continuer à payer nos fêtes.

Sur l'investissement que vous brocardez, je ne sais pas si c'est parce qu'il n'est pas assez haut ou s'il l'est trop, parce que nous faisons des choses. Effectivement les Halles, c'est moi qui les ai inaugurées. Je vous rappellerai que par courtoisie j'avais invité Madame BONJEAN

qui avait effectivement mener ce projet. Mais enfin, je vous rappelle quand même que pour les payer aujourd'hui, c'est nous qui trouvons les solutions dans les sommes d'investissement. C'est un détail pour vous l'argent, c'est un détail mais c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'équilibrer les comptes.

Juste un rappel, dans la prospective financière que nous avons faite réaliser par un cabinet indépendant en début de mandat, les marges de manœuvre qui étaient les nôtres pour l'investissement, étaient de 2 à 3 millions si nous continuions ainsi et en baissant tout au long du mandat, en finissant avec presque aucune capacité, une perspective de mise sous tutelle et la ville de Dax en réseau d'alerte comme l'a précisé Mylène. Aujourd'hui, si vous avez bien lu le budget, c'est plus de 8 millions supplémentaires que nous allons mettre cette année sur l'investissement. Nous avons à peine 2 à 3 millions de marge de manœuvre dans la prospective, telle qu'elle était analysée. Nous avons aujourd'hui réussi à dégager 8 millions d'investissement, en améliorant l'épargne nette, en désendettant la ville puisque le ratio était là aussi exorbitant et sans augmenter l'imposition qui pèse sur les dacquois, au contraire de ce qui avait été fait sur le mandat précédent. Alors, vous pouvez ne pas être d'accord avec ce que nous faisons, choisir de financer toute autre compétence qui ne serait pas celle de la ville parce que ça fait bien, ce sont effectivement des débats de fond mais enfin, la réalité des chiffres, de ce qui est fait, elle est dans le budget et c'est celle que je viens de décrire.

Monsieur LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Merci. Je vais essayer de rester sur les chiffres, théoriquement ils sont incontestables. Monsieur le Maire, chers collègues. Vous vous plaignez sans cesse de ne pouvoir réaliser ou lancer de nouveaux projets à cause des finances contraintes de la ville et vous vous positionnez en « super man » de la gestion qui va ou doit tout régler. Avant vous, les cigales, après vous ou avec vous, les fourmis. Je voudrais donc à mon tour revenir sur certains points et rappeler quelques chiffres. En effet, quoi de plus factuels que les chiffres.

Votre première mesure, à peine élu, a été de faire voter une délibération afin d'augmenter vos indemnités et celles de votre fidèle première adjointe. Devant nos objections, vous aviez fait la promesse suivante, je vous cite : « Ces délibérations pourront être amenées à évoluer en fonction, le cas échéant, je n'en sais rien aujourd'hui, d'autres missions que je pourrais accomplir pour d'autres collectivités » fin de citation. C'était il y a 3 ans Monsieur le Maire. Depuis, vous avez été élu Président de l'Agglomération du Grand-Dax et Conseiller départemental. De même, votre première Adjointe, Vice présidente à l'Agglomération et Conseillère départementale. Vous cumulez les 3 indemnités. Promesse de Gascon Monsieur le Maire ? Voilà pourtant des économies qu'il était facile de réaliser.

Deuxièmement, toujours sur le volet financier. J'ai extrait ces ratios de la première page de vos budgets, elle s'appelle informations statistiques fiscales et financières. Ils sont très étonnants et parfois contradictoires à vos annonces.

Premier ratio, la dette par habitant. Budget 2019, c'est-à-dire vos prédécesseurs, 2 128 €. Budget 2023, vous, 2 151 €. Avouez qu'elle n'a pas beaucoup baissé, je dirais même qu'elle a un tout petit peu augmenter. Ce n'est pas tout à fait conforme à vos annonces. Je me permets du coup de rappeler que cette fameuse dette a été parfaitement contenue entre 2008 et 2020 malgré 70 M€ d'investissement, Axelle l'a rappelé tout à l'heure, investissement en équipement au service de tous et si cette dette est importante à Dax, j'en suis tout à fait d'accord, il faut à ce moment là se rapprocher de la municipalité de droite qui était aux manettes de 2002 à 2008, qui l'avait augmentée de 60 % en un mandat.

Deuxième ratio, les dépenses d'équipement brut par habitant, en clair, les gros investissements. 553 € en 2019, 311 € en 2023, soit une baisse de prêt de 44 %, rien

d'étonnant, tous les équipements structurants, crèches, EHPAD, Halles, etc ... ont été réalisés par les précédentes mandatures. Cela a déjà été dit, vous ne faites rien mais vous le faites bien.

Troisième ratio, très intéressant celui-là, produit des impôts directs par habitant. Budget 2019, vos prédécesseurs, 731 €, budget 2023, vous, 833 €, soient 102 € de plus par habitant. Effectivement, vous n'avez pas augmenté les taux municipaux d'imposition mais il se trouve que l'imposition a augmenté de fait, je suis désolé. 833 au lieu de 731 il y a 4 ans. Donc, 102 € de plus par habitant, pour 21 857 habitants déclarés sur cette même feuille, cela fait la somme de 2 230 000 €, ce n'est pas mal. Autrement dit, vous avez beaucoup plus d'argent qu'en 2019 et nous sommes toujours autant endettés. Que faites vous de cette manne ? Pas de nouveaux EHPAD, pas de nouvelles crèches, pas de nouveaux éléments structurants. Pour l'instant, juste de la communication et des études.

C'est le troisième point de mon intervention, les études. Plus de 500 000 € d'études, budgétisées ou réalisées par des cabinets privés. Je sais bien que c'est la mode mais vous payez grassement, avec de l'argent public, des études dont la plupart pourrait être réalisée par des ingénieurs ou des architectes urbanistes, salariés de la ville ou des collectivités qui nous entourent. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier de services ultra performants qui ne sont pas consultés à leur juste valeur. J'ajouterai également que certaines de ces études font double emploi ou sont de simples compilations d'études précédemment réalisées à la ville ou à l'agglomération.

Quatrième point, votre communication. Je suis désolé de vous le dire mais, au-delà de l'indigestion qu'elle provoque, elle est entachée de trop de contre-vérités et de désinformation pour ne pas en reprendre quelques unes ici. Exemple : si je reprends les chiffres du produit fiscal par habitant, 731 € en 2019, 833 € en 2023. Cela représente une augmentation de 14 % en 3 ans, nous pouvons aussi le présenter ainsi Monsieur le Maire. Vous voyez, moi aussi je peux faire des pourcentages. Vous reprochiez aux 2 mandatures précédentes une augmentation de 33 % environ en 12 ans. Je vous annonce qu'à ce rythme, vous allez pulvériser le record. Je profite du sujet pour rappeler d'ailleurs, l'article du Monde du 11 mars 2020 et la façon dont vous aviez été retoqué par les Surligneurs en février 2020 sur votre promesse, promesse intenable, de ne pas augmenter les impôts. Je rappelle que les Surligneurs est un collectif apolitique qui a pour objectif de remettre le droit dans le débat public et de lutter contre la désinformation.

Je ne reviendrai pas, prétérition, sur vos chiffres de campagne fantaisistes, sur la baisse de la population ou sur l'augmentation de la délinquance ou encore le taux de vacance commerciale. Tout le monde se rend compte, hélas, qu'aujourd'hui les commerces sont en très grande souffrance, 6 fermetures dans le trimestre et une probable hécatombe à venir. Le commerce de centre-ville va avoir besoin de nous Monsieur le Maire.

Quant au fameux sentiment d'insécurité et à la délinquance, ils ne cessent d'augmenter à Dax. 201 gardes à vue en 2018, plus de 500 en 2021, chiffres issus du journal Sud-Ouest de fin d'année 2021 et ce, malgré l'armement de la police municipale dont je vous confirme que nous y voyons plus de risques que d'utilité.

Et pour conclure, puisque j'aborde un positionnement contre. Où avez-vous vu Monsieur le Maire, des positions officielles de notre groupe, contre la réfection du centre-ville ? Absolument pas, c'était dans notre programme. Contre la salle de spectacle ? Nous disons fermement, juste, que ce n'est pas le moment. Contre les caméras ? Nos avis dans le groupe sont partagés. Contre la corrida de 2021 ? Pas du tout. Nous avons posé une question sur une subvention d'équilibre de plus de 350 000 € pour cette corrida, unique événement de la non feria 2021 et nous attendons toujours la réponse. Contre la concertation Dax 2035 ? Sûrement pas, nous y avons participé. En revanche, absolument contre le coût de 156 000 € de cette concertation à grand renfort de communication, je le confirme nous étions contre. Contre l'analyse de la Chambre régionale des comptes ? Pas du tout, nous en avons pris date comme vous, pas de vote à ce sujet.

En revanche, je vous confirme, c'est ma conclusion, que nous sommes fiers d'être contre la semaine scolaire de 4 jours dont il est prouvé qu'elle est nuisible au bon apprentissage des enfants. Que nous sommes fiers de vouloir aider les plus délaissés de la société et que nous sommes fiers de vouloir traiter l'accueil des enfants en centres de loisirs pour tous au niveau de l'agglomération.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

J'y vais ou ... je sais que c'est tentant !

Alexis ARRAS.

Monsieur Alexis ARRAS

Monsieur LOUMÉ, sur les études, comme je l'ai dit sur les 2 mandats précédents, vous n'avez pas été avares en études et j'en ai une précisément en tête puisque vous êtes particulièrement attachés au projet de la médiathèque. Nous avons hérité d'une étude pour la réhabilitation des espaces autour de la future médiathèque et cette étude, vous ne l'avez pas faite réaliser en ingénierie interne. Je trouve assez démagogique de dire que nous aurions quelque part, non utilisés dans la collectivité, des architectes urbanistes pour faire des études. Toutes les collectivités en France, quelle que soit leur strate, utilisent des équipes extérieures parce que cela amène aussi une intelligence, une technicité que les équipes n'ont pas. C'est une réalité. C'est assez démagogique de dire qu'il existerait dans la collectivité des talents cachés. Je vais vous parler du service urbanisme, c'est 8 personnes à la ville. Ce sont des gens dévoués, qui sont aussi très sollicités parce que nous leur demandons beaucoup de choses et que les journées ne durent que 24h Monsieur LOUMÉ. Nous ne pouvons pas tout faire en interne. Je voulais vous le dire ainsi parce que c'est franchement fatiguant de vous entendre, parce que nous avons l'impression qu'il y a un aveuglement. Je vous avais dit mon admiration à ne pas vouloir voir.

Vous répétez sans cesse le même discours. Vous dites « nous avons contenu la dette » mais la dette a augmenté de 15 millions, c'est un fait. Vous prenez les comptes administratifs, c'est un fait. Quand vous avez vendu 15 millions de patrimoine, c'est un fait. C'est incroyable que vous n'ayez même pas ce mea-culpa. Là, ce sont des chiffres qui sont actualisés chaque année en fonction de la population. Vous ne pouvez pas comparer d'une année à une autre, ce ne sont pas les mêmes ! Ce que vous pouvez comparer, c'est de compte administratif à compte administratif, quand nous clôturons l'année. Vous ne pouvez pas dire que nous avons augmenté la dette sous notre mandat parce que là, franchement c'est fort de café, c'est fort de café !

Vous savez votre attitude, au fond, elle ne me déplaît pas complètement parce qu'en ne voulant pas reconnaître ce que vous avez fait, ce que vous expliquez aux Dacquoises et aux Dacquois qui ce sont exprimés le 15 mars 2020, en ce moment dans ce pays, nous avons du mal à reconnaître le résultat des élections quand cela ne va pas dans le bon sens, ce que vous ne reconnaissez pas, c'est le résultat des élections. Monsieur le Maire l'a dit, vous ne le reconnaissez pas, c'est une anomalie démocratique ce qui s'est passé le 15 mars. Et vous expliquez finalement aux électeurs, aux Dacquoises et aux Dacquois, qu'ils ont eu tort. Et bien je vous invite à continuer parce qu'à mon avis, vous serez très déçus quand ils reviendront vers vous.

Monsieur le Maire

Merci. Mylène HENAUULT.

Madame Mylène HENAULT

Une petite précision en ce qui concerne les ferias 2021. La subvention d'équilibre, je vous le rappelle Monsieur LOUMÉ ou vous n'avez pas bien suivi les comptes administratifs, elle n'était que de 4 485 € et non pas 300 ou 350 000 €, sur 2021.

Oui, oui je vous le confirme, vous pouvez regarder.

En ce qui concerne l'endettement, je vais vous dire que sur toutes les analyses financières qui ont été faites du temps de votre mandature, nous en avons effectivement hérité. Nous sommes bien au-delà, en euros par habitant, de la dette, c'est sûr. Par exemple sur 2021 j'ai les chiffres, en euros par habitant, l'emprunt c'est 2 271 € par habitant, pour la moyenne. La moyenne départementale, c'est 1 530 €, la moyenne régionale, 992 € et la moyenne nationale, 974 €. Alors bien évidemment nous sommes au-delà mais c'est un héritage. Juste une petite chose, sur l'emprunt, en 2019 il était à 49 M€, en 2022 nous sommes à 47 M€ donc nous sommes dans un cycle de désendettement. Je vous le rappelle. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire

Monsieur LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Deux choses. Monsieur ARRAS, les études, je suis contre. Qu'elles soient faites par une mandature de gauche, une mandature de droite, je suis contre. Je suis pour aller chercher les compétences chez les gens qui travaillent déjà dans les services des collectivités, que ce soit à la ville ou à l'agglomération. Toutes les études ne sont pas effectivement réalisables par les services, il y a des spécificités que nous devons aller chercher ailleurs, sur ce point je vous rejoins mais les études à priori, je suis contre, qu'elles soient d'une mandature de gauche ou d'une mandature de droite.

Madame HENAULT, quant à vos chiffres, je suis désolé, je prends les résumés qui sont la dette par habitant, c'est votre budget, ce n'est pas le mien, c'est vous qui avez imprimé cela, alors je ne sais pas moi. Il y a 2 façons de lire les chiffres ? Quand je parlais du produit fiscal par habitant, c'est la même chose. Nous pouvons nous en réjouir parce que pour la ville c'est une bonne chose, pour vous qui êtes aux manettes, c'est une bonne chose, vous avez hérité de 2 230 000 €, très bien. Mais nous pouvons également dire que le produit fiscal, donc les impôts payés par les habitants ont augmenté de 14 %, ce sont 2 façons de présenter les choses, c'est tout.

Monsieur le Maire

Marie-Constance LOUBERE BERTHELON

Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON

Monsieur LOUMÉ, je vais me permettre de revenir sur la semaine à 4 jours. Pour vous dire que cela n'a pas été une lubie de notre part de revenir tout d'un coup sur une semaine à 4 jours. Donc, vous êtes contre, très bien, c'est un fait, sauf que nous avons tout de même lancé une consultation auprès des parents d'élèves...

Propos inaudibles dans la salle

Nous avons lancé une consultation auprès des parents d'élèves qui étaient pour le retour des 4 jours. Nous avons fait voter en conseil d'école, Madame LOUMÉ-SEIXO peut en témoigner et nous avons suivi la majorité.

Monsieur le Maire

Oui, je voudrais un peu parler mais je vous laisse la parole !

Madame LOUMÉ-SEIXO

J'aimerais répondre puisque Madame LOUBERE BERTHELON m'interpelle à ce sujet.

Petite parenthèse, je siége ici en tant que conseillère municipale et non pas en tant que directrice d'école, je tiens à le rappeler. Ceci dit, effectivement, vous avez consulté, nous pouvons reparler de cette consultation qui n'est allée que vers la moitié des parents d'élèves et surtout ceux qui avaient une adresse mail. Les conseils d'école ont été sollicités, nous disons juste que, certes vous êtes allés dans le sens de la majorité, nous sommes d'accord mais moi j'aimerais vraiment savoir ce que vous en pensez vraiment, vous, de la semaine de 4,5 jours, concrètement. Quand on vous dit que cela ne fonctionne pas, que ce n'est pas bon pour les élèves, nous ne sommes pas dans une décision de « café de commerce ». Ce n'est pas bon, c'est tout. Les chronobiologistes le disent, les spécialistes le disent. Vous voulez que nous fassions la comparaison entre vos années scolaires à vous ? Combien d'heures vous passiez à l'école et combien d'heures y passent les élèves maintenant ? Je suis certaine que vous êtes les premiers à vous lamenter parce que le niveau baisse. Réfléchissez un peu ! Nous, nous sommes contre ce retour de la semaine à 4 jours parce que ce n'est pas une bonne chose, c'est tout.

Monsieur le Maire

Merci.

Alors là, juste sur cette semaine à 4 jours, même si ce n'est pas trop l'objet, nous avons là l'illustration parfaite de votre posture. C'est-à-dire que vous, vous savez. Vous, vous savez

...

Propos inaudibles dans la salle

S'il vous plaît Madame LOUMÉ-SEIXO, s'il vous plaît...

Vous, vous savez. C'est-à-dire que vous pensez une chose et vous savez. Nous sommes sur un sujet où il n'y a pas de vérité absolue. C'est bien pour cette raison que nous avons demandé l'avis des professionnels et des parents. C'est bien parce que c'est un sujet sur lequel vous trouverez autant d'études pour dire que ce qui est meilleur pour l'enfant, c'est la semaine à 4 jours et autant d'études pour dire que ce qui est meilleur pour l'enfant, c'est la semaine à 4,5 jours. Si nous faisons des études sur 3 jours, nous trouverions aussi des résultats qui iraient dans ce sens. Donc, s'il y a bien un sujet sur lequel il faut avoir justement, ce qui vous fait défaut, de l'humilité, c'est bien celui-là. Il n'y a pas de vérité absolue. Sachant qu'il y avait autant d'études qui prouvaient d'un côté et de l'autre que c'était bon pour l'enfant. Nous avons donc décidé de consulter, comme l'a dit Marie-Constance, les professionnels dont vous faites partie, même si vous êtes conseillère municipale, vous avez un métier, cela n'est pas interdit. Alors, les conseils d'école ont été à une large majorité pour le retour à 4 jours et les parents d'élèves aussi, avec une grande proportion de participation, au contraire d'autres études qui avaient été faites dont nous ne savions pas trop qui participait.

Alors, nous sommes vraiment hors débat du budget mais quand je vous entends dire : « c'est comme ça, c'est pas autrement, c'est comme ça qu'il fallait faire », non, non. C'est un sujet sur lequel il faut être humble et dire qu'il y a des études qui démontrent et l'un et l'autre et donc, il fallait demander. Nous avons effectivement des avis sur la question, nous n'avions pas voulu les afficher afin que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause. Si vous regardez un peu ce qui se passe d'ailleurs en France, vous constaterez que

ce qu'à fait notre collectivité est dans la tendance de ce qu'a fait l'immense majorité des collectivités mais elles aussi, doivent être stupides.

Guillaume LAUSSU.

Monsieur Guillaume LAUSSU

Merci Monsieur le Maire.

Je souhaitais aborder le sujet de l'insécurité qu'a soulevé Monsieur LOUMÉ. En le remerciant d'abord pour les chiffres. Effectivement 500 gardes à vue contre 200 l'an dernier, moi je le traduis par du travail qui est fait sur le terrain par notre police municipale et nationale. S'il y eu des gardes à vue, c'est bien que les faits sont assez graves pour que certaines personnes soient placées en garde à vue.

Le sentiment d'insécurité, vous l'avez constaté cette après-midi avec moi, puisque nous étions en réunion au commissariat, je pense qu'il y a des sujets assez graves pour être soulevés.

Moi, je félicite notre police municipale que nous avons armée, effectivement. Vous avez cité les chiffres d'un journal que nous lisons tous dans cette salle. Il y a un fait qui a été soulevé d'un cambriolage sur Dax, une personne a été interpellée avec une caisse enregistreuse et c'est notre police municipale qui l'a interpellée. Cette personne était très agitée, voir soupçonnée d'avoir une arme sur elle, l'armement aujourd'hui est donc nécessaire.

Pour les gardes à vue, je vous remercie pour ces chiffres et je remercie le travail de notre police.

Et pour les caméras, je suis ravi que cela divise votre groupe. J'espère que d'ici 2 ou 3 ans, quand nous arriverons au bout de notre programme caméras que tout le monde sera convaincu.

Merci Monsieur LOUMÉ.

Monsieur le Maire

Merci. Grégory RENDÉ

Monsieur Grégory RENDÉ

Monsieur LOUMÉ, concernant le commerce, je suis un peu surpris par votre intervention parce que jamais une municipalité n'a mis autant de moyens dans l'animation commerciale de la ville. Je ne sais pas si vous vous rappelez comment cela se passait auparavant ? Je vous invite d'ailleurs à aller voir d'autres villes dans la région. Quand vous partez en voir d'autres et que vous revenez à Dax, vous êtes heureux d'être élu à Dax, nous y voyons bien le dynamisme de nos commerçants. Alors dire qu'il y a des commerces qui ferment, certes, certains ferment. Certains ferment par mesure économique, il y a une réalité du contexte, certains ferment pour des raisons personnelles, pour des changements de vie mais vous oubliez de dire qu'il y a aussi des commerces qui ouvrent, c'est le cas actuellement.

Pendant 2 jours j'étais au salon de la Franchise, j'en reviens cette après-midi, je peux vous dire que la ville de Dax clignote de partout. Il y a des enseignes nationales qui nous interpellent parce qu'elles voient que notre territoire se développe, il attire. Alors, malheureusement un mal pour un bien, nous avons à présent un problème de locaux, en passant de 17 % de vacance à 7 %, il est certain que nous avons des soucis de locaux commerciaux. Des enseignes veulent s'installer, nous avons des locaux trop petits. Il va falloir s'adapter aux demandes des enseignes mais j'en suis assez fier, parce que mine de rien, c'est un travail de longue haleine.

C'est un travail que nous avons effectué en appelant tous les propriétaires un par un pour faire baisser les loyers, ça aussi c'est un travail qui n'est pas visible mais qui a bien été fait au quotidien, donc nous sommes très mobilisés. La vacance commerciale, nous ne l'avons

pas faite sur la rue Saint Vincent, nous l'avons faite sur un périmètre assez large. Quand je vous dis qu'elle est passée de 17 % à 7 %, c'est bien que c'est une vraie vacance commerciale. Certaines villes prennent la rue numéro 1 et disent « voilà il y a 2 commerces qui ont fermé, la vacance n'est pas terrible ». Nous, nous avons fait une vraie vacance commerciale. Je peux vous dire que nous sommes mobilisés tous les jours pour le commerce.

Les travaux qui ont été faits en centre-ville et qui sont en train d'être faits, je n'ai jamais vu une municipalité accompagner les commerçants de la sorte. Une réunion tous les mercredis matin pour accompagner les commerçants, des «cafés-chantiers », je suis sans arrêt sur le terrain pour discuter avec les commerçants, on ne peut pas nous reprocher de ne pas être proches des commerçants.

Vous envoyez un signal pour dire que le commerce se porte mal, ce qui est bien dommage. À l'heure actuelle nous avons besoin de voir un peu de positivité, je vous demande d'être positifs. Tous les signaux que nous envoyons à l'extérieur sont plutôt positif, continuons ainsi. Le commerce du centre-ville, c'est l'avenir et je vous prouverai dans les mois à venir et même dans les semaines à venir que nous sommes sur la bonne voie et tout le monde sera content de fréquenter le centre-ville de Dax.

Sachez aussi que nous avons des chiffres réalisés par Mytraffiq, c'est un organisme qui est payé par Action Cœur de Ville, ANCT. La fréquentation du centre-ville a augmenté de 400 000 visiteurs en un an. Tout le travail que nous faisons depuis 3 ans commence à porter ses fruits. Ce sont des chiffres que je peux vous mettre à la consultation, je vous enverrai le document. Une fréquence du centre-ville qui a augmenté de 400 000 visiteurs, sachant que des villes de la même strate qui sont en Action Cœur de Ville sont plutôt sur des chiffres stables.

Merci donc de soutenir le commerce.

Monsieur le Maire

Merci.

Monsieur LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Et ensuite Monsieur le Maire, je vous laisse parler, c'est promis.

Tant mieux Monsieur RENDÉ. Vous connaissez ma position à Daxatou, moi j'entends des choses, c'est pourquoi j'ai peur actuellement pour le commerce à Dax. Je sais que Dax a de l'attractivité, elle en avait avant, elle va continuer à en avoir, cela me va très bien et s'il y a des franchiseurs qui veulent s'installer à Dax, tant mieux, j'en suis le premier ravi.

J'aimerais juste savoir, comment vous calculez la vacance commerciale ? Quel est votre périmètre ? Grégory, j'ai du mal à dire Monsieur RENDÉ ! Greg tu pourras me la faire passer, ce serait bien.

Concernant les loyers, tant mieux si vous continuez à travailler mais c'était déjà un travail qui était effectué par DEVECO qui travaillait déjà beaucoup avant. A ce moment là c'était mon métier, c'est mon job et je peux vous dire que j'ai vu des discussions menées par la Directrice de DEVECO avec des propriétaires et effectivement, elle arrivait à obtenir des loyers très intéressants. C'est le nerf de la guerre nous sommes d'accord, il faut effectivement faire baisser les loyers. Ensuite, si le commerce doit très bien aller, cela veut dire que Dax va très bien, croyez bien que j'en serai le premier ravi. Je ne suis pas politicien à ce point et à me dire « pourvu qu'ils se plantent ».

Merci.

Monsieur Grégory RENDÉ

Le périmètre se fait de façon objective. Nous avons pris le même périmètre qu'utilise Mytraffiq qui est l'organisme de fréquentation de la circulation marchande des villes, c'est

donc un périmètre qui comporte les cours de Dax, c'est le même périmètre pour toutes les villes de même strate, ainsi il n'y a pas de problème.

La négociation des loyers s'est amorcée sur la fin de l'ancienne mandature. Le plus difficile maintenant, sachant que si nous sommes attractifs, les propriétaires vont essayer de relever les loyers. Notre travail au quotidien est donc de les appeler et de leur dire que certes, nous devenons attractifs, plus attractifs qu'avant mais il faut rester mesurés dans les loyers.

Pour tout cela, je salue le travail réalisé par DEVECO depuis plusieurs années et nous sentons que nous sommes tous attachés à mettre Dax en avant, ce qui est plutôt bien quand nous avons des enseignes ou même des indépendants qui souhaitent s'installer sur le territoire.

Monsieur le Maire

Bien, je vais dire 2 mots, parce que vous finissez sur une note en disant que vous êtes « pour que nous réussissions, pour que Dax y arrive » mais enfin, les propos que vous avez tenus auparavant n'étaient pas du même acabit.

Vous revenez une nouvelle fois sur le propos démagogique qui est le vôtre depuis le début du mandat, mes indemnités. Alors le feuilleton continue, alors qu'il n'y a pas de nouvel élément. Je vais vous rappeler ce que je dis à chaque fois.

Premièrement, je ne gagne pas un centime de plus que ce que gagnait mon prédécesseur, ce qui, à l'époque ne vous choquait pas et ...

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire

Cela vous choquait ce que gagnait Madame BONJEAN ? Ah bon ...

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire

Non, je gagne au centime près ce qu'elle gagnait, tout cela est vérifiable, vous avez les sites de la haute autorité de la transparence de la vie publique. Tout cela est vérifiable au centime près. Cela ne vous choquait pas à l'époque et moi, quand j'étais dans l'opposition, je ne tombais pas dans la démagogie qui faisait qu'il fallait critiquer l'indemnité d'un élu parce que j'ai toujours considéré que les élus, pour le travail qu'ils font et pour les responsabilités qui sont les leurs, méritent des indemnités. Donc, je ne gagne pas un centime de plus.

Moi par contre et cela est aussi vérifiable, puisque pour satisfaire aux réglementations tout est public, je gagne moins que ce que je gagnais auparavant dans ma carrière professionnelle. Je le dis, je l'ai choisi, je ne m'en plains pas mais c'est un fait qu'il faut prendre en compte également.

Et, oui vous êtes bien placés pour le savoir, j'ai gagné d'autres mandats après les municipales, la présidence de l'agglomération et les départementales. Et, au contraire de ce que je pensais au début du mandat, l'écêtement, quand vous avez plusieurs mandats c'est la loi, vous êtes limité, comme l'était Madame BONJEAN, c'est pour cette raison que je ne gagne pas un centime de plus, vous êtes écrêté sur le dernier mandat sur lequel vous êtes élu. J'aurais préféré effectivement faire baisser les indemnités sur la ville ou sur l'agglomération alors que c'est sur le département que s'est tombé et c'est là que mon indemnité est réduite au maximum. On ne peut pas revenir en arrière, ni refaire la réglementation mais c'est ce à quoi nous sommes confrontés.

Encore une fois, c'est la même chose que ce que gagnait ma prédécesseure, je n'ai à redire que cela. Tout le monde avait plusieurs mandats en étant Maire de Dax et il y a un intérêt à cela, puisque nous constatons que beaucoup de compétences sont imbriquées. C'est la loi,

s'est encadré. Je gagne autant que ma prédécesseure et moins que ce que je gagnais avant, je vous le redirai à chaque fois mais vous aurez à chaque fois la facilité de parler de cela et puis comme ça, quand nous n'avons rien à dire, nous pourrons parler de cela.

Ce qui est plus contestable, d'ailleurs j'y pense en même temps, c'est quand des élus après une élection, sont battus et qu'il y a une pandémie qui arrive, battus mais toujours en place parce que l'installation n'a pas pu se faire, ne faisant plus rien mais ils continuent à toucher les indemnités. Ça, c'est ce qui s'est passé à la ville de Dax, après les élections, covid, nous ne sommes installés qu'en mai. Entre mars et mai il y a des adjoints qui ont continué à toucher leurs indemnités alors même qu'ils ne faisaient plus rien. Ça, c'est peut-être plus contestable.

Pour le reste, alors l'imposition, on a du mal Monsieur LOUMÉ avec l'imposition ?

En gros, ce n'est pas compliqué, il y a des bases qui peuvent augmenter, c'est tranché sur le plan national notamment pour suivre l'inflation comme cela a été fait dernièrement pour aider les collectivités et puis il y a les taux que nous votons dans la collectivité, nous allons d'ailleurs le faire tout à l'heure. Et c'est là que les élus du conseil municipal choisissent d'augmenter de 30 %, comme l'ont fait vos amis qui nous ont précédé ou de ne pas les augmenter comme nous le faisons depuis ce début de mandat, comme nous allons le faire jusqu'à la fin. C'est donc un choix politique que nous avons fait, qui est difficile puisque j'ai cité des communes qui étaient revenues sur leur engagement. Nous, nous tenons nos promesses et nous n'augmentons pas les taux d'imposition sur Dax.

Je ne sais pas pourquoi vous vous entêtez sur ce point parce que c'est très facile et très simple à vérifier et c'est un choix politique de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il est vrai que nos prédécesseurs les avaient augmentés à tel point que cela devenait intenable pour les habitants de Dax, cela doit faire partie de ce qui les a obligé à faire des choix.

Les ratios par habitants. Effectivement vous parlez de ratio par habitant sur l'endettement. Comme le disait Mylène, vous prenez le ratio lié au début de mandat où justement nous prenons l'endettement lié aux Halles qui a explosé à la fin du mandat, équipement que nous sommes tous contents d'avoir mais comme je le disais tout à l'heure, qu'il faut payer et pour lequel il faut faire des arbitrages.

Donc, vous verrez et je sais que vous aurez l'honnêteté à chaque budget de reprendre les ratios que vous avez donnés et quand vous constaterez la baisse, vous direz : « d'accord j'admets, j'ai dit une bêtise ».

Les tarifs municipaux, j'ai oublié de répondre tout à l'heure. Alors effectivement les tarifs municipaux, au fur et à mesure nous les regardons parce que c'est un sujet particulier. Nous sommes bien obligés de les regarder, parce que là aussi, s'est faire payer l'utilisateur, en fonction de tous les coûts que nous devons supporter pour rendre les services mais nous ne souhaitons pas le faire, comme cela peut se faire ailleurs et des communes que vous connaissez bien. Nous avons vu des augmentations de taux à 17, 20 % sur des services municipaux. Nous avons jugulé tout cela uniquement au taux minimal de l'inflation constatée, 6 % parce qu'il faut que la collectivité puisse continuer à assumer ces services mais il ne faut pas que cela soit trop important pour les personnes qui en bénéficient. Nous sommes vraiment sur une ligne de crête. Sur le choix de ne pas les augmenter, de ne pas les ajuster par rapport à l'inflation ensuite, il ne restera qu'un levier. Je vous rassure, sur les recettes, j'ai fait le tour, il n'y a que 3 possibilités. Vous avez effectivement la fiscalité, nous avons dit que nous n'y touchions pas par respect pour les Dacquois et par respect de nos engagements. Vous avez les subventions, nous allons chercher des subventions à chaque fois que cela est possible, nous l'avons montré aussi pour le Tour de France, donc c'est vrai pour tous les sujets. Et puis, vous avez les tarifs municipaux qui sont payés par les usagers. Vous n'avez que 3 choses. Donc, si vous ne voulez pas toucher aux tarifs, il faut toucher à l'imposition. Nous avons choisi de mettre la juste proportion des coûts que nous avons à assumer afin que tout cela soit le plus équitable possible.

Ensuite, il y a beaucoup de choses sur lesquelles vous avez eu des réponses par les adjoints concernés donc je n'ai rien à ajouter.

Tout ce qui est écrit vous êtes contre, vous vous êtes manifestés contre la corrida que nous avons organisée, en parlant de « spectacle pour nantis payé par le contribuable dacquois », je me souviens bien de ces propos et je sais que cela à suscité d'ailleurs quelques remous dans votre camp. Nous avons voulu organiser cette corrida en pleine sortie de pandémie alors qu'aucune ville du sud-ouest n'en organisait et non, cette corrida n'a pas été payée par le contribuable puisque nous avons réussi, grâce aux négociations menées avec les toreros et tous les acteurs à faire que cette corrida soit équilibrée, donc non ce ne sont pas les impôts.

Votre position sur la salle de spectacle, excusez nous, elle est contre. Alors vous dites ensuite : « nous ne sommes pas contre, nous disons que ce n'est pas le moment », oui donc vous êtes contre.

Vous avez été contre le réaménagement du centre-ville parce qu'il se fait en partie grâce à la compétence agglomération et que vous avez voté contre la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) qui permettait de donner les moyens à l'agglomération de le faire.

Donc, à un moment nous sommes toujours rattrapés par la réalité et puis le problème, c'est que la réalité, vous, elle se voit parce que tous les votes sont publics, toutes les prises de position sont enregistrées, on peut donc toujours y revenir.

Et puis je terminerai rapidement sur les études. Je n'ai pas bien compris, au DOB vous m'aviez qualifié de « champion des études », je crois que c'est ce que vous aviez dit ?

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire

Je me souviens mieux que vous de ce que vous dites. Ce soir c'est « super man » la dernière fois c'était « champion », donc je me souviens de vos propos, justement mieux que vous. Je comprends, parfois il faut balayer les choses donc vous oubliez avoir dit cela, c'est plus facile !

Alors, sur les études, parce qu'il en faut, c'est illusoire de penser que les services sont calibrés pour mener les études comme vous l'expliquait Alexis. Si non cela voudrait dire que nous sur-calibrons les services pour avoir, ponctuellement, le travail des études et puis le reste de l'année, nous aurions trop de personnes pour mener et gérer les dossiers courants. Donc ce n'est pas possible ou ce serait une mauvaise gestion. Oui quand il y a un pic d'activité lié à un nouvel équipement, il faut faire des études.

C'est ce que nous lançons d'ailleurs pour la place du marché couvert qui le mérite bien mais peut-être que, là aussi, c'était un de vos projets cachés que nous n'avions pas vu et que vous alliez faire si ... en tous cas s'est lancé.

Il est bon d'en parler des études effectivement. Moyenne des études menées sous les mandats précédents 148 000 € / an. Moyenne des études menées depuis notre élection 112 000 € / an. Donc 30 000 € d'écart entre ce que vous avez mené comme études et ce que nous menons nous.

Et puis, il y a une grosse différence et là, vous avez raison d'en parler, c'est que depuis le début de ce mandat, vous ne trouverez pas une étude qui ait été menée sans conséquences opérationnelles derrière. C'est-à-dire que les études que nous menons, c'est pour ensuite mener à bien les investissements et les projets, ce qui effectivement n'avait pas toujours été le cas.

Voilà, pour répondre rapidement à ce qui a été dit.

Beaucoup d'éléments avaient été donnés et encore une fois, nous aurons l'occasion de reparler de tout cela à l'occasion des 8 réunions publiques qui auront lieu dans chaque

quartier de Dax pour pouvoir discuter avec l'ensemble des Dacquoises et des Dacquois de toutes ces opérations menées depuis le début du mandat.

Je pense qu'il n'y a plus de question, alors nous allons voter par budget puisque c'est ainsi qu'il faut le faire.

Nous allons commencer par le budget principal. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté par 28 voix pour et 7 voix contre. Je reprendrai tout cela après.

Pour les budgets annexes.

Budget Parc de Stationnement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Donc voté avec voix 28 pour et 7 voix contre.

Budget Activités assujetties à TVA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Voté avec voix 28 pour et 7 voix contre.

Budget des fêtes

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Voté avec voix 28 pour et 7 voix contre.

Budget Eau Thermale.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Voté aussi avec voix 28 pour et 7 voix contre.

Et pour le budget des boues

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Voté aussi avec voix 28 pour et 7 voix contre.

Les différents budgets sont donc adoptés, je récapitule donc les votes.

Budget principal 28 voix pour et 7 voix contre

Budget Parc de Stationnement, budget Activités assujetties à TVA, budget des fêtes, budget Eau Thermale, budget des boues, votés avec voix 28 pour et 7 voix contre.

Je vous remercie et je vous propose de passer au point suivant.

La subvention d'équilibre 2023 du CCAS, c'est toujours Mylène HENault.

10) Objet : CCAS - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2023

Madame Mylène HENault

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) met en œuvre la politique sociale de la ville. Au titre de sa mission obligatoire, il se doit de garantir à tous les publics fragilisés un égal accès à la solidarité publique et aux droits sociaux.

A cet effet, l'activité du CCAS se concentre sur 3 missions essentielles, l'action en faveur de l'accompagnement social des ménages dacquois, en lien avec le Plan Territorial d'Insertion (PTI), conduit par le pôle solidarité du conseil départemental, ensuite l'action des services de la petite enfance et enfin l'action de solidarité en faveur de la qualité de vie des seniors dacquois, elle se traduit par un programme global. La gestion d'un EHPAD de 136 places d'hébergement permanent et 17 places d'hébergement temporaire.

Par délibération en date du 10 novembre 2022, la ville de Dax a approuvé le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 2 000 000 € au CCAS.

Afin de renforcer l'engagement social de la ville dans un contexte de crise, il y a lieu d'ajuster ce montant à 2 100 000 €, soit 100 000 € d'augmentation par rapport à 2022, compte tenu des besoins du CCAS.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

ABROGER la délibération n°11 en date du 10 novembre 2022,

APPROUVER l'attribution d'une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant maximum de 2 100 000 € pour l'exercice 2023, versée en plusieurs acomptes, au CCAS,

PRÉVOIR l'inscription des crédits au budget primitif de la ville, exercice 2023, chapitre 65.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Mylène HENAULT toujours pour le vote, de la pédagogie Mylène, le vote des taux de la fiscalité directe locale 2023.

11) Objet : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023

Madame Mylène HENAULT

Il appartient au conseil municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale. C'est donc ce qu'a rappelé Monsieur le Maire tout à l'heure, dont le produit revient à la commune.

Par délibération du 23 mars 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 44 % et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 38,04 %.

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, soit 20,80 %, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts. Toutefois, la commune a décidé pour 2023 un maintien des taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de 2022 conformément aux objectifs annoncés lors du débat d'orientations budgétaires.

Dans un contexte imprévisible de crise, beaucoup de collectivités ont décidé d'augmenter leur taux malgré les engagements pris en 2020. Toutefois, afin de préserver le pouvoir d'achat des contribuables, la ville de Dax engage les efforts nécessaires pour, cette année encore, ne pas augmenter ses taux.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,04 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,80 %

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté par 28 voix pour et 7 abstentions, merci.

La mise à jour du tableau des effectifs, toujours Mylène HENault.

12) Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Mylène HENault

Le tableau des effectifs constitue une obligation réglementaire pour les collectivités locales. Au-delà de son aspect réglementaire, le tableau des effectifs est un outil d'information et de gestion prévisionnelle important pour la collectivité. Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour régulièrement les tableaux des effectifs, en prenant en compte plusieurs paramètres, les mouvements intervenus tout au long de l'année liés à des arrivées, des départs, des modifications de temps de travail ou encore des avancements et promotions des agents et aussi de tenir compte des évolutions liées à des départs ou des créations de postes. Vous avez tous les tableaux annexés.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER les tableaux des effectifs ci-annexés, tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires au 22 mars 2023, le tableau des effectifs des agents contractuels au 22 mars 2023.

Les crédits nécessaires sont prévus aux budgets de la ville.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Le recrutement des emplois saisonniers, toujours Mylène HENault.

13) Objet : RECRUTEMENT DES EMPLOIS SAISONNIERS

Madame Mylène HENault

Dans le cadre de l'activité des services et comme chaque année, la ville de Dax fait appel à des emplois saisonniers pour renforcer certains services et pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité lié à des événements spécifiques, comme par exemple les ferias.

Il est précisé que ces emplois saisonniers n'ont pas vocation à remplacer les agents titulaires en congés. Ces emplois saisonniers permettent également à des jeunes de disposer d'une première expérience professionnelle.

A titre d'information, en 2022, les emplois saisonniers, avec les emplois ferias inclus, 84 recrutements, accueils de loisirs, 53 recrutements.

Il est proposé de rester sur un volume équivalent en 2023, tout en veillant à contenir la masse salariale consacrée aux emplois saisonniers et en examinant finement les besoins recensés.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'ouverture des emplois saisonniers au sein des services ou missions suivantes : Parcs et jardins / Service bâtiments / Installations sportives / Cimetière, accueil, population / Bibliothèque / Musée / Régie des fêtes,

APPROUVER l'ouverture des emplois saisonniers pour des événements spécifiques : berges éphémères, Tour de France, ferias de DAX,

AUTORISER le recrutement d'emplois non permanents saisonniers relevant des grades d'adjoints techniques, adjoints administratifs ou adjoints d'animation pour effectuer les missions de renfort saisonnier. La durée de ces contrats sera déterminée en fonction des besoins identifiés. La rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires de la Fonction Publique.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Un autre sujet à présent, la sensibilisation aux conduites addictives et une convention avec le CDG 40, toujours Mylène HENault.

14) Objet : SENSIBILISATION AUX CONDUITES ADDICTIVES : CONVENTION AVEC LE CDG 40

Madame Mylène HENault

Dans le cadre d'une démarche globale de prévention des risques professionnels, il est proposé de faire appel au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, pour la mise en œuvre d'une action de sensibilisation sur les conduites addictives et particulièrement sur le risque « alcool ».

Ce projet est réalisé dans le cadre de la convention de Mécénat de compétences prévention et accompagnement social, conclue entre le CDG40 et la MNT, Mutuelle Nationale Territoriale. Cette action est coordonnée par le CDG40, service médecine préventive, en lien avec le service de prévention de la ville de Dax.

Elle passe par une convention de mise à disposition d'un agent qualifié et formé pour intervenir sur ce type d'interventions. Quatre sessions seront proposées aux agents dans le cadre de cette convention le 04 mai 2023.

Il est précisé que ces actions sont réalisées par le CDG 40.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le projet de convention ci-joint avec le CDG 40, permettant la mise en place de cette action de sensibilisation aux conduites addictives et notamment au risque « alcool »,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire

Merci.

Des questions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Un groupement de commandes pour les achats de titres restaurant.

15) Objet : GROUPEMENT DE COMMANDES : ACHAT TITRES RESTAURANT

Madame Mylène HENAULT

La ville de Dax a proposé au Centre Communal d'Action Sociale d'adhérer à un groupement de commandes pour l'émission, la livraison et le suivi de gestion de titres-restaurant destinés aux agents. Compte tenu des besoins de la ville de Dax et de son CCAS, ainsi que de l'intérêt de mutualiser les achats, ce qui crée une optimisation des prix et rationalisation des procédures d'achats notamment, il sera demandé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion à ce groupement de commandes, à durée permanente, dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans la convention ci-jointe.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

AUTORISER l'adhésion au groupement de commandes et les termes de la convention afférente jointe en annexe relative à l'achat de titres-restaurant consistant en l'émission, la livraison et le suivi de gestion de titres-restaurant destinés aux agents,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur le Maire

Merci.

Des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci pour ces délibérations Madame HENAULT et je vais maintenant passer la parole à Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE pour la dénomination de l'espace multifonctions de Cuyès

16) Objet : ESPACE MULTIFONCTIONS DE CUYES : DENOMINATION

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Merci Monsieur le Maire.

Pour rappel, lors du conseil municipal du 15 décembre dernier nous avons voté la dénomination du parvis de cet espace multifonctions de Cuyès. Avec l'achèvement des travaux de ce bâtiment, il nous est proposé dans cette délibération de nommer cet espace « Espace Rosa de SOUSA » en hommage à Madame DE SOUSA. Figure emblématique du quartier de Cuyès, d'origine portugaise, femme de ménage et mère dévouée, distinguée de la médaille d'argent de la famille nombreuse et qui, par son engagement, a notamment contribué à la naissance de l'association Cuyès Culture Loisirs.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la dénomination de l'espace multifonction de Cuyès, « Espace Rosa DE SOUSA ».

Monsieur le Maire

Amine BENALIA BROUCH.

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous me permettez de prendre la parole et c'est avec beaucoup d'émotion que je tiens à remercier Sarah pour la présentation de cette délibération et également les enfants de Madame Rosa DE SOUSA qui sont ici présents, accompagnés des belles-filles et des petits-enfants.

Je souhaitais donc prendre la parole pour vous faire connaître qui était Rosa, sa vie.

Madame Rosa DE SOUSA est née à Agrela, dans la région de Porto au nord du Portugal, le 18 juin 1944. Elle épouse Fernandino en 1964, ils auront 9 fils dont 5 nés au Portugal, 2 nés en France et 2 morts en bas âge nés au Portugal. Son époux Fernandino émigre en France dans les années 70 pour y travailler en tant que maçon. Rosa le rejoint quelques années plus tard avec leurs 5 enfants.

Toute la famille trouve une terre d'accueil à Dax, à la résidence Armagnac, dans le « village Cuyès ». Les 7 enfants vont à la maternelle Gischia, à l'école des Pins, ils jouent au foot à l'AJAD où Rosa suit tous les matchs. Rosa travaille toute sa vie en tant que femme de ménage chez ses « patronnes », comme elle aimait les appeler, en plus d'être une mère bien occupée à la maison par ses 7 fils. Elle reçoit la médaille d'argent de la famille nombreuse, comme Sarah l'a dit.

Ses enfants quittent progressivement le cocon familial pour fonder leur propre famille. Mamie Rosa, comme nous l'appelions dans le quartier de Cuyès, aura 14 petits enfants dacquois.

Enfin Rosa marque la vie du quartier Cuyès par ses activités associatives. C'est grâce à son travail et à son implication, entre autres, que naît l'association Cuyès Culture et Loisirs en 1993. Le seul but étant de souder ce quartier de travailleurs immigrés, originaires du monde entier, souder les familles entre elles et faire plaisir aux enfants. L'association organise alors des kermesses, des compétitions sportives, des activités artistiques et culturelles, des sorties au cinéma et même des visites touristiques.

Rosa marque tous ceux qui la connaissent par sa bonne humeur mais aussi par sa cuisine. Ses gâteaux et aussi son fameux poulet rôti régalaient tout le monde pour les goûters ou les barbecues organisés dans le quartier. Combien étions-nous à ce moment là ? Tous. Comment faisons-nous pour nous rassembler ? Nous suivions l'odeur.

Un seul slogan anime ce quartier aujourd'hui encore et pour des générations : « C'est tous ou personne ».

Vous comprendrez donc que Rosa reste en mémoire comme un symbole d'entente, de partage et de cohésion sociale. Il n'était pas rare de la trouver à discuter sur un banc avec une de ses voisines, laotienne, bosniaque, marocaine, allemande ou espagnole. Même si je dois l'avouer, elles ne se comprenaient pas toujours. L'une pouvant en cacher une autre. Pour preuve, j'entendais souvent, quand ma mère Rosa également de son prénom, rentrait à la maison et me disait : « Elle raconte n'importe quoi, je ne comprends rien mais on a bien rigolé ! ». Rigoler, c'était la solution face aux multiples problèmes de la vie. Face aux difficultés rencontrées, c'était leur façon de les combattre ensemble. Rosa, qui n'est presque jamais allée à l'école, aurait voulu parler toutes les langues du monde pour pouvoir remercier toutes ses voisines avec qui elle échangeait recettes et plats.

Rosa nous a quitté le 14 janvier 2012. Aujourd'hui, si elle était encore là, depuis sa fenêtre car elle n'aurait jamais quitté le quartier de Cuyès, Rosa nous encouragerait à garder vivant son esprit de partage, d'échange, d'entraide, de solidarité, cet esprit qui anime Cuyès, que nous continuons et continuerons à faire vivre avec l'ensemble des habitants par le biais de l'association Cuyès Culture et Loisirs.

Et oui, Rosa DE SOUSA, ancienne femme de ménage cohabitera avec Jacques MAZIOL, ancien Ministre, au milieu de ce quartier populaire, tout un symbole.

A vous Monsieur le Maire, je souhaite au nom de sa famille, au nom de l'ensemble des habitants de ce quartier, au nom de la communauté portugaise, vous remercier pour ce choix que nous portons ensemble ce soir. C'est pour moi, l'un des plus beaux moments de notre mandat. Je veux vous dire à quel point cette décision, cette dénomination est un véritable geste d'espoir, il n'est pas éteint, il est réveillé. Oui cette décision forte prouve et montre l'intérêt que vous portez à ce quartier et ses habitants, sans distinction et avec la même reconnaissance pour chacun des habitants de cette ville. Prouve et montre également l'intérêt que vous portez à l'engagement, au don de soi et au bénévolat.

C'est pourquoi ce soir, je veux vous dire que je suis fier d'être à vos côtés et vous dire, au nom de tous, un grand merci. Pour finir, à tous, j'ai simplement envie de vous dire, ensemble faisons ce bon choix.

Merci pour votre attention.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Maire

Merci Sarah pour la présentation de la délibération et Amine pour tout le reste. Nous sentons qu'il y a de l'émotion et que la dénomination de cet espace multifonctions de Cuyès, central dans le quartier, aura encore une dimension différente, maintenant qu'il porte le nom de Rosa DE SOUSA. Comme tu le disais, à côté d'un ministre, tout un symbole de ce que l'engagement citoyen, qu'il soit celui d'élus ou de bénévoles qui ont tout simplement envie de faire avancer leur territoire, peut donner. Merci en tous cas pour ces mots qui ont ému tout le monde.

Il faut quand même voter et nous allons le faire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

Nous allons passer à présent, il faut bien enchaîner, à l'annualisation du temps de travail pour les agents soumis au rythme scolaire et je laisse la parole à Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON.

17) Objet : ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : AGENTS SOUMIS AU RYTHME SCOLAIRE

Madame Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial (CST). Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées.

Il est précisé en outre que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

L'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- de répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité
- de maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient d'instaurer pour certains services des cycles de travail annualisés.

Au sein des services municipaux de la ville de Dax, de nombreux personnels connaissent un cycle de travail spécifique au regard de leurs missions. Il s'agit notamment des agents qui sont soumis aux rythmes scolaires (agents d'entretien et de restauration, ATSEM, animateurs). Ces agents exercent principalement leurs fonctions au cours des périodes scolaires mais peuvent également effectuer quelques heures durant les vacances scolaires. Actuellement, ces agents exercent leurs missions sur des cycles de travail de 13 semaines. La gestion actuelle est complexe et peu lisible aussi bien pour les agents que pour les services gestionnaires. Face à ce constat, il est proposé d'annualiser le temps de travail de ces agents soumis au rythme scolaire.

Ce système de comptabilisation et de suivi du temps de travail permettra de gagner en lisibilité et d'optimiser la gestion des plannings de ces agents. Il aura également pour but de ne pas générer d'heures supplémentaires. Une première expérimentation a été menée sur le début de l'année 2023 et les premiers éléments d'évaluation permettent de légitimer la mise en place de ce dispositif d'annualisation pour ces agents.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER et AUTORISER, dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, la mise en œuvre effective de l'annualisation du temps de travail des agents soumis aux rythmes scolaires et rattachés à la Direction de l'Éducation.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 7 abstentions. Merci.

Je laisse maintenant la parole à Alexis ARRAS pour un diagnostic et une demande de subventions pour la cathédrale Sainte Marie.

18) Objet : CATHÉDRALE SAINTE MARIE : DIAGNOSTIC DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Alexis ARRAS

Je vais décevoir mon collègue Yves LOUMÉ parce que ce soir nous lançons une nouvelle étude, je suis désolé ! Je suis tombé du côté du mal, je suis pour vous la face obscure ! Je vais vous faire une petite confidence, c'est que lorsque nous faisons une étude, généralement, c'est que ce sont les services qui nous le demandent. Ce sont les services qui nous disent à un moment donné : « Vous savez Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire, sur tel sujet, nous n'avons pas les compétences en interne et il est nécessaire de faire une étude ». Et sur ce sujet là en particulier, je peux vous dire que c'est la Directrice du service Urbanisme qui nous a dit qu'il fallait faire une étude sur la cathédrale. Tout simplement parce que c'est un élément particulier, complexe et que cela nécessite une expertise patrimoniale particulière. Le cabinet qui sera choisi, il n'a pas encore été choisi officiellement mais il a déjà été missionné sur Dax et il connaît très bien la ville et notre ville historique depuis 1946.

La cathédrale Sainte-Marie est un monument historique et emblématique de la ville. Elle n'a pas bénéficié de travaux majeurs depuis 25 ou 30 ans. C'est un constat partagé entre la ville et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), puisque récemment Monsieur le Maire, l'Adjointe à la Culture et moi-même avons eu un échange nourri avec la DRAC sur un certain nombre de questions patrimoniales et culturelles. Nous avons notamment fait le point sur le sujet de la cathédrale. Je remercie d'ailleurs publiquement la DRAC qui a dit qu'elle serait au rendez-vous sur ce sujet.

Il y a actuellement des désordres importants de structure qui menacent la cathédrale, il y a même des éléments patrimoniaux à l'intérieur qui sont abîmés par des infiltrations d'eau et il y a, vous l'avez remarqué, ce n'est pourtant pas une action volontaire de développement durable, une végétalisation qui pousse et qui se développe sur la toiture. Donc, aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer l'état de dégradation de la cathédrale.

Pour avoir un diagnostic le plus complet, nous avons décidé de faire une étude avec un cabinet extérieur qui va nous faire une modélisation de la cathédrale. A partir du diagnostic qui sera réalisé, nous pourrons avoir un plan de travaux, des tranches opérationnelles puisqu'il y aura plusieurs tranches de travaux. C'est un sujet sur lequel j'insiste particulièrement parce que ce ne sont pas des petits travaux, nous ne sommes pas en dessous du million d'euros. Nous sommes sur des travaux à plusieurs millions d'euros, des travaux extrêmement lourds qui se rapprochent plus de ce qui a été fait ces dernières années à Saint Sever sur l'abbatiale. A ce sujet, j'invite tous les potentiels candidats à 2026 à l'inscrire dans leur programme électoral, tout le monde est prévenu, ce sera un sujet qui ira jusqu'en 2026 mais aussi après 2026 puisque les tranches opérationnelles seront importantes.

Vous avez donc pu voir que nous sommes accompagnés par la DRAC. Nous sommes aussi accompagnés par le Conseil départemental des Landes qui a un règlement d'intervention. L'étude est estimée à 103 000 € en tout. La DRAC nous accompagnerait pour 43 000 €, le département pour 14 600 €, nous aurions un autofinancement prévu à hauteur de 28 400 €, sans compter la participation de la Région Nouvelle Aquitaine.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le lancement de l'étude d'évaluation et de diagnostic de la Cathédrale en vue d'un programme pluriannuel de travaux.

APPROUVER le plan de financement de l'étude.

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles), la région Nouvelle-Aquitaine et le département des Landes pour contribuer au financement de cette étude,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, très bien.

Alexis ARRAS toujours pour l'avenant à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.

19) Objet : CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) : AVENANT N°1

Monsieur Alexis ARRAS

Je pense que vous vous souvenez qu'en début de mandat, nous avons validé à l'été 2020 l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain. Nous votons en fait aujourd'hui un avenant à cette convention, tout simplement parce que l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) a mis en place un nouveau dispositif expérimental pour accompagner la rénovation des façades et elle donne un complément d'aide qui s'élève à 25 % des travaux avec 5 000 € HT par logement. Ce complément de rénovation de façade ne se substitue pas au règlement municipal d'aide aux subventions des façades, il est complémentaire. C'est-à-dire qu'une opération qui serait labellisée par l'ANAH serait à la fois, subventionnée par l'ANAH mais aussi à la fois dans le cadre de notre règlement municipal d'intervention des façades. Donc les 2 aides sont cumulables.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'avenant n°1 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU), joint en annexe de la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant susmentionné, et tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Pascal DAGES est à l'affiche mais comme parfois avec les corridas, il y a des éléments qui font qu'il ne peut pas participer au spectacle ! Il a un remplaçant de qualité aussi, c'est Guillaume LAUSSU pour nous décrire les primes et prix de la saison festive et tauromachique de la saison 2023.

20) Objet : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2023 : PRIMES ET PRIX

Monsieur Guillaume LAUSSU

Merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2023, il est proposé de fixer le montant des primes et prix qui seront attribués aux participants des différentes manifestations.

Ces montants sont répartis comme suit.

Un prix d'une valeur maximum de 450 € pour les participants de la journée des enfants. Un lot de 500 € pour les jeux organisés lors de la journée des enfants. Les primes accordées aux participants du Concours Landais, avec un tableau qui suit, vous l'avez sous les yeux. Pour le premier écarteur 3 000 €, une prime de cocarde de 300 € accordée pour les participants au spectacle landais Cornes et Traditions. Pour les jeux des Arènes, 1 600 € de primes répartis sur 4 journées. Le montant des primes décernées aux participants de la finale des cocardes pour un montant de 2 400 € de cocardes et de glands et les primes accordées aux participants des novilladas non piquées notamment pour le premier prix, 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif des fêtes de la ville de Dax, exercice 2023, article 6714.

Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Monsieur Guillaume LAUSSU

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

FIXER les primes et prix tels que proposés ci-dessus, dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2023,

APPROUVER les règlements des jeux ou concours joints en annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Une dernière délibération pour Martine ERIDIA avec le lancement d'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières.

21) Objet : CIMETIERES : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Madame Martine ERIDIA

Merci Monsieur le Maire.

A l'origine de cette délibération, outre les propositions de notre excellente Directrice du service Population, une loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, modifie la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, en passant le délai d'attente de 3 ans à 1 an.

Par ailleurs, je rappelle que la commune est tenue dans le cadre d'une bonne gestion des cimetières, de libérer de l'espace foncier pour pouvoir répondre à la demande des administrés.

A ce jour, seul le cimetière du Haut Saint Vincent permet de répondre immédiatement aux demandes des familles. Sur les cimetières Saint Vincent et Saint Pierre, les administrés souhaitant un nouvel emplacement, sont inscrits sur liste d'attente, dans la perspective d'emplacements libérés et repris par la commune.

Les reprises des concessions échues, engagées depuis plusieurs années par la commune ne suffisent plus à garantir les lieux en bon état.

En effet, après un premier relevé d'environ 780 concessions abandonnées, il apparaît qu'environ 350 emplacements sont en état d'abandon mais possèdent un arrêté de concession initial et environ 430 concessions sont abandonnées et nécessiteront la création d'actes de notoriété, autrement nous ne connaissons pas aujourd'hui les propriétaires ou ayants-droits de ces concessions et plein d'autres choses mystérieuses de la sorte.

Préalablement à chaque procédure de reprise, une enquête est systématiquement réalisée pour rechercher les ayants-droits. La reprise ne peut être engagée que si l'enquête est déclarée infructueuse.

Lorsqu'après une période de 30 ans, une concession a cessé d'être entretenue et que la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal, porté à la connaissance du public et des familles. Si un an après la publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

La liste des concessions sera largement diffusée. Vous en bénéficiez déjà dans le dossier en annexe, vous en avez pour 30 pages actuellement. C'est un premier jet évidemment, cela peut évoluer, donc le potentiel est énorme et il demandera beaucoup d'années. Les listes seront largement diffusées dans les cimetières, en mairie, sur le site de la ville de Dax et dans notre magazine municipal.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, exercice 2023 et suivants, pour un montant de 40 000 € par an, c'est le même budget que pour les concessions échues bien entendu, ce n'est pas un nouveau budget.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

VALIDER le lancement d'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans les cimetières Saint Pierre, Saint Vincent et Haut Saint Vincent de la ville de Dax,

AUTORISER Madame Martine ERIDIA, Adjointe au Maire, à signer l'ensemble des Procès-verbaux constatant l'état d'abandon des concessions à N-1,

VALIDER une large diffusion de la liste des concessions en état d'abandon à reprendre, ci-jointe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Martine.

Y a-t-il des questions ? Nous en restons là ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

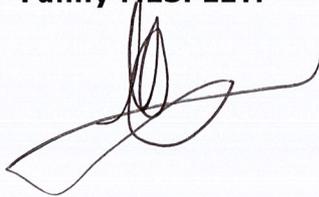
Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce conseil municipal. Je vous remercie pour nos échanges et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

Séance levée à 19h45.

Secrétaire de séance,

Fanny MESPLET.



Le Maire,

Julien DUBOIS.

